

# **DOCUMENTATION EUROPÉENNE**

**série pédagogique**

**72/2**

## **SOMMAIRE**

**L'Europe des Dix : production et niveaux de vie**

**La situation et la politique régionales  
dans la CEE**

**La politique industrielle de la Communauté  
1. La nécessité d'une action européenne**

**Une bibliothèque de base sur l'unification  
européenne (1)**

## **L'Europe des Dix : production et niveaux de vie**

*Après la signature du Traité d'adhésion, le 22 janvier 1972, l'Europe des Dix fait ses comptes. Quel est son potentiel économique, comparé à celui des autres grandes puissances ? Quels sont les niveaux de vie dans chacun des Etats, membres ou futurs membres ? Secteur par secteur, nous avons tenté de dresser un bilan : il est impressionnant. Il témoigne, à ce titre, des nouvelles responsabilités de la Communauté.*

---

## **La situation et la politique régionales dans la Communauté**

*La fiche précédente l'a montré : il existe parfois de sensibles différences entre les niveaux de vie d'un Etat à l'autre, qu'il s'agisse des Dix ou des Six. Ces inégalités se retrouvent tout particulièrement entre les régions et renvoient à des problèmes économiques, dont la solution doit être trouvée dans l'intérêt de tous. L'analyse, encore restreinte aux six Etats membres dans cette fiche, méritera certes d'être élargie par la suite.*

---

## **La politique industrielle de la Communauté**

### **1. La nécessité d'une action européenne**

*La construction et l'élargissement de la Communauté impliquent un renforcement des institutions et des politiques communes, de telle sorte que les potentiels des pays membres ne soient pas simplement juxtaposés. Le domaine de la politique industrielle est l'un de ceux où cette nécessité se fait le plus sentir, et c'est pourquoi le mémorandum déposé par la Commission européenne en 1970 garde tout son intérêt. Cette première fiche présente la situation de l'industrie des Six, face aux défis interne et externe ; nous publierons ultérieurement une analyse des mesures préconisées par la Commission européenne.*

---

## **Propositions pour une bibliothèque de base sur l'unification européenne**

*Quels livres aisément accessibles conseiller à qui veut s'initier à l'idée européenne et au processus d'unification ? Les bureaux de presse et d'information des Communautés dans les divers Etats membres et en Grande-Bretagne proposent un choix d'ouvrages qui ne prétend pas être exhaustif et qui, comme tout choix, est discutable. Nous commençons cette série de deux fiches par des recensions d'ouvrages publiés (et présentés) en langues française et italienne. Dans un prochain numéro, des ouvrages en langues allemande, néerlandaise et anglaise vous seront proposés. La formule multilingue exceptionnellement adoptée ici devrait aider les lecteurs qui souhaitent élargir leurs horizons.*

# L'Europe des Dix

## Production et niveaux de vie

*Le 22 janvier 1972 — date de la signature du Traité d'adhésion par le Royaume-Uni, l'Irlande, la Norvège et le Danemark — restera comme une date historique. La dimension de la Communauté européenne et son rang dans le monde se verront considérablement amplifiés par le passage de six à dix Etats Membres. Une approche statistique, d'ailleurs imparfaite et parcellaire, permet de mieux mesurer les conséquences de cet « élargissement », qui sera effectivement réalisé le 1<sup>er</sup> janvier 1973.*

Les Six, en 1970, comptaient 189,8 millions d'habitants. La Communauté des Dix en compte 257,2 millions — les quatre cinquièmes de la population de l'Europe occidentale — et dépasse ainsi l'URSS (244 millions), les Etats-Unis (205,4) et le Japon (103,5). Cette population est concentrée sur un territoire de 1,85 million de km<sup>2</sup> (densité de 139 habitants au km<sup>2</sup>) : le cinquième de celui des Etats-Unis (9,36 millions), le douzième de celui de l'URSS (22,40 millions), cinq fois plus cependant que le Japon (0,37 million), dont la densité est de 280 habitants au km<sup>2</sup>.

Aux prix et aux taux de change courants, le produit national brut des Six — la somme de richesse qu'ils produisent — atteignait 485 milliards de dollars en 1970, mais celui des Dix dépassait 637 milliards contre 993 aux Etats-Unis et 196 au Japon. Les Etats-Unis disposaient d'un PNB de 455 milliards de dollars en 1958, le Japon de 32 milliards et les Dix de 238,6 milliards. Ces derniers ont donc rattrapé une partie de leur retard ; ils représenteront d'ici peu les deux tiers du potentiel américain, et non plus la moitié comme c'était le cas peu avant 1958. Entre 1960 et 1970, le taux annuel moyen de croissance (à prix constants) du PNB a été en effet de 4,7 % pour les Dix (de 5,3 % pour les Six qui bénéficiaient des effets de l'intégration), de 4 % pour les Etats-Unis et de 11,1 % pour le Japon dont l'ascension est remarquable.

Chaque habitant de la Communauté des Dix — en moyenne évidemment — a produit en 1970 une masse de

*Taux annuels moyens de croissance, à prix constants :  
1960-1970*

	Global	Par habitant
Allemagne	4,8	3,7
France	5,8	4,7
Italie	5,7	4,8
Pays-Bas	5,1	3,8
Belgique	4,9	4,3
Luxembourg	3,4	2,6
<i>Les Six</i>	5,3	4,3
Royaume-Uni	2,8	2,2
Irlande	3,9	3,5
Norvège	5,0	4,2
Danemark	4,8	4,1
<i>Les Dix</i>	4,7	3,8
<i>Etats-Unis</i>	4,0	2,7
<i>Japon</i>	11,1	9,9

richesse égale à 2 478 dollars de l'époque (2 556 pour les Six). Le Danois venait en tête (3 170 dollars), suivi de l'Allemand (3 030), du Luxembourgeois (2 940), du Norvégien (2 938), du Français (2 907), du Belge (2 651), du Néerlandais (2 404), du Britannique (2 179), de l'Italien

(1 711) et de l'Irlandais (1 321). Aux Etats-Unis et au Japon ces chiffres sont respectivement de 4 836 et 1 895 dollars.

Pour des pays comme la Grande-Bretagne et l'Irlande, l'adhésion représente une chance réelle de croissance plus rapide. Les nouveaux membres seront pris dans un phénomène de développement accéléré provoqué par l'intégration économique. Une telle évolution, jointe aux progrès de l'Italie — à mettre en corrélation avec son appartenance à la Communauté dès l'origine — aboutira à une plus grande homogénéité socio-économique, et donc à plus de prospérité pour tous les membres de la Communauté. Si les conséquences de l'adhésion ne se feront sentir que progressivement, au fur et à mesure de la libération graduelle des échanges et de l'approfondissement des politiques communes, les taux de croissance actuels n'en tendront pas moins à la hausse, en raison de l'élargissement du marché, de la concurrence accrue, de la plus grande capacité de la Communauté élargie à faire face aux crises locales ou extérieures.

Si l'effet de l'élargissement ne peut donc se comparer à une simple addition des potentiels des dix Etats membres — les effets multiplicateurs seront nombreux — il n'en reste pas moins intéressant d'observer, secteur par secteur, le changement de dimension qui se trouvera ainsi réalisé.

### Agriculture et pêche

Dans le secteur des *céréales*, les futurs membres constituent des marchés plutôt que des producteurs (les Six ont produit, au total, 69 millions de tonnes par an entre 1968 et 1970, les Dix 91 millions). Il faut mettre à part l'orge britannique (8,135 millions de tonnes) et danoise (5,095), qui doublera presque la production communautaire en la portant, comme celle de l'URSS, aux environs de 30 millions de tonnes.

La production totale de *viande* des Six était en 1969 de 11,7 millions de tonnes. Celle des Dix atteignait 16,2 millions de tonnes, contre 23,2 aux Etats-Unis et 9,5 à l'URSS dont le cheptel est pourtant plus important que celui des Dix. Ceux-ci sont les premiers pour la production de viande de porc (6,2 millions de tonnes contre 5,9 aux Etats-Unis). La production communautaire de viande de mouton, chèvre, etc., passe de 163 à 444 milliers de tonnes, la Grande-Bretagne seule en produisant 215 000 tonnes.

La production de *lait* de la Communauté élargie dépasse celle de l'URSS et des Etats-Unis avec (chiffres de 1969) 98,9 millions de tonnes contre respectivement 81,5 et 52,7 (les Six en ont produit 75,8 millions de tonnes).

Enfin, pour la *pêche*, les prises totales des Dix ont été de 7,53 millions de tonnes en 1970, là où les Six capturaient 2,15 millions de tonnes de poissons. La Norvège (avec 2,98 millions de tonnes, plus que les Six ensemble), le Danemark (1,23 million, presque autant que la France et l'Allemagne ensemble) et la Grande-Bretagne viennent en ce domaine au premier rang des Dix.

### L'énergie

La production de *houille* des Dix a dépassé 306 millions de tonnes en 1970, contre 161 millions aux Six, 40 millions au Japon, 474 à l'URSS et 542 aux Etats-Unis. La production d'*électricité primaire* pour les Dix atteint presque 74 millions de « tonnes équivalent charbon » (tec), contre 43 millions aux Six, 28 au Japon, 46 à l'URSS et 98 aux Etats-Unis. Les augmentations de la production communautaire sont surtout dues à la Grande-Bretagne pour la houille (production de 144 millions de tonnes, presque équivalente à celle des Six) et à la Norvège pour l'électricité primaire (20 millions de tec, pas loin de la moitié de la production des Six). Au total, la production d'*énergie primaire* de la Communauté passera de 330,8 à 520,4 millions de tec, et sa production brute totale d'énergie électrique de 580 393 gigawatt-heure à 909 165 (Japon 350 590, URSS 740 926, Etats-Unis 1 738 142).

Pour couvrir ses besoins énergétiques, la Communauté devra, plus que jamais, importer du *pétrole* brut. Les Six en ont importé 404,3 millions de tonnes, les Dix ensemble 525,9 en 1970, année pendant laquelle les Etats-Unis et le Japon ont importé, respectivement, 71,4 et 169,5 millions de tonnes. Les Dix se rapprochent d'ailleurs des Etats-Unis pour leur production totale de dérivés du pétrole (essence, fuel oil, gaz liquéfié, etc.), avec une production de 504 millions de tonnes (les Six en faisaient 392) contre 565 aux Etats-Unis et 160 au Japon.

### Acier, fer, aluminium

Pour la production de *fer*<sup>1</sup> (chiffres de 1970), la Communauté passe de 21,6 millions de tonnes à 27,4 (Etats-Unis 105,6, URSS 53,8, Japon 0,9). Les productions anglaise (3,4 millions) et norvégienne (2,4) viennent, loin derrière la France (17,9), au deuxième rang de la Communauté. Mais c'est seulement en Norvège que la teneur en fer du minerai brut (59 %) atteint ou dépasse les taux américain (54 %), soviétique (59 %) et japonais (57 %), la moyenne des Dix étant située à 31,4 %.

Pour la *fonte*, l'*acier brut* et les *produits finis laminés*, la Communauté des Dix se hisse grâce à l'apport britannique au premier rang mondial. La Grande-Bretagne (28 millions de tonnes d'acier brut en 1970) est le second producteur d'acier de la Communauté, après l'Allemagne (45 millions) et avant la France (24 millions).

Entin la Norvège (527 000 tonnes en 1970) est le premier producteur d'*aluminium* de la Communauté élargie qui passe de 912 000 à 1 478 000 tonnes, contre 3 607 000 aux Etats-Unis, 1 750 000 à l'URSS et 733 000 au Japon.

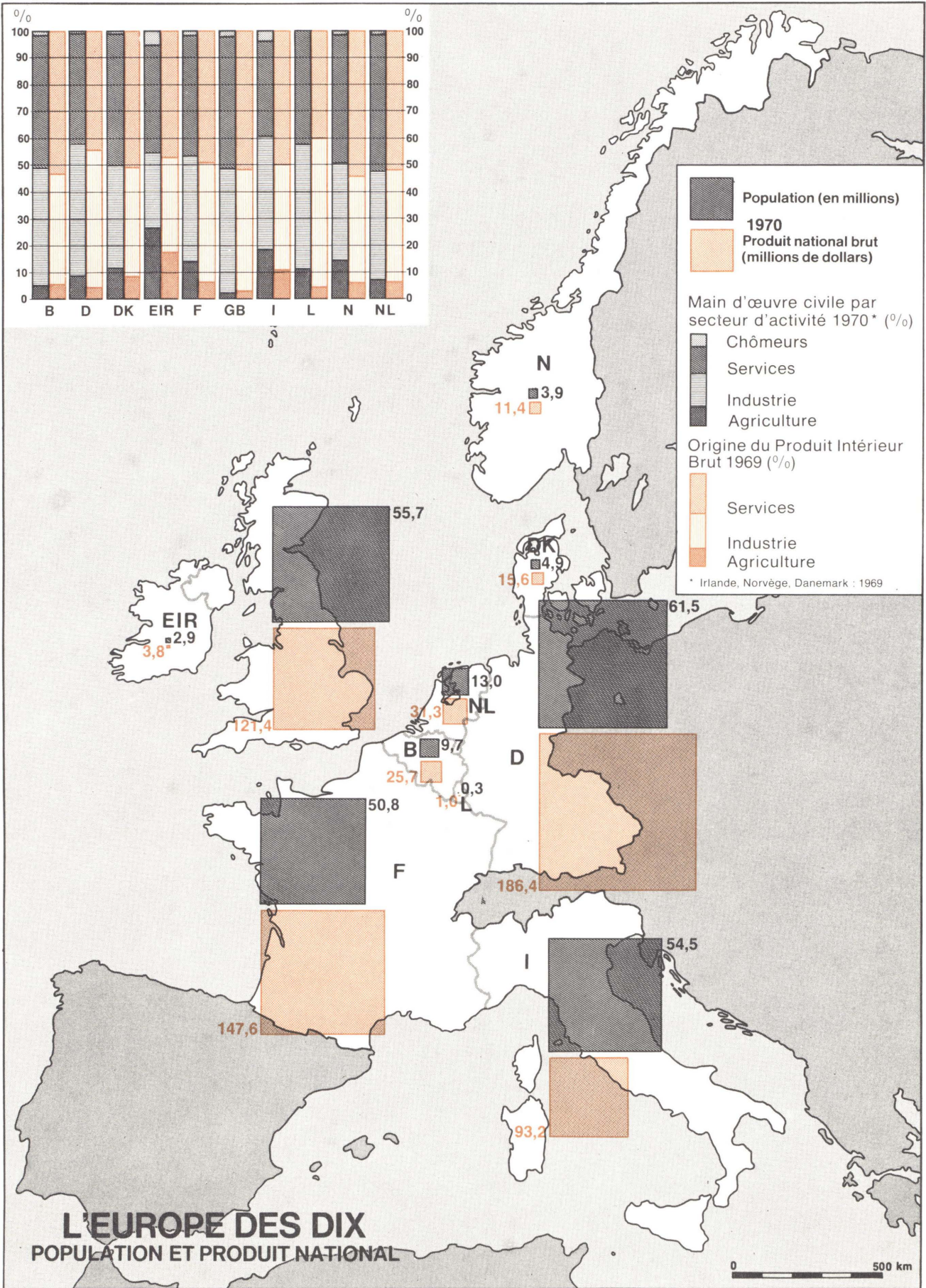
### Du papier à la brique

La Norvège vient également en tête des Dix pour la production de *pâte de bois* (2,2 millions de tonnes en 1970

<sup>1</sup> Fer contenu

Production de fonte, acier et produits finis laminés en 1970  
(milliers de tonnes)

	Les Six	Les Dix	Etats-Unis	URSS	Japon
Fonte brute	80 467	99 602	83 323	85 900	68 046
Acier brut	109 191	138 943	122 120	116 000	93 322
Produits finis laminés	79 507	101 103	79 661	83 938	75 791



sur un total de 7,8), domaine dans lequel la Communauté dépassera l'URSS (5,8 millions de tonnes en 1970), mais non le Japon (8,8) ou les Etats-Unis (36,5). Les Dix produisent ensemble 22 millions de tonnes de *papier et carton* (15 millions pour les Six, près de 5 millions pour la Grande-Bretagne qui ne le cède qu'à l'Allemagne) contre 6 millions à l'URSS, 13 au Japon et 45 aux Etats-Unis.

L'*acide sulfurique* est un des grands produits de base de l'industrie chimique. En 1970, on en a produit 3,35 millions de tonnes en Grande-Bretagne (4,4 en Allemagne, entre 3,3 et 3,7 en France, en Italie et dans les pays du Bénélux). La Communauté voit ainsi sa production passer de 14,8 à 18,7 millions de tonnes, contre 26,4 aux Etats-Unis, 12 à l'URSS et 7 au Japon.

On ne dispose pas de chiffres d'ensemble pour la production de *matières plastiques*, mais la Grande-Bretagne y dispose en 1970 d'un potentiel de peu inférieur (1,49 million de tonnes) à ceux de la France (1,55) et de l'Italie (1,69) tandis que l'Allemagne en produit 4,32 millions de tonnes. La Communauté élargie dépasse ainsi les Etats-Unis (8,66 millions en 1969), le Japon (5,11) et l'URSS (1,67).

La *construction* dans la Communauté ne constitue pas encore pleinement une industrie, au sens moderne du terme (rationalisation, grandes séries, etc.). Avec 1,91 million de logements achevés en 1970, les Dix ne s'en rapprochent pas moins du record soviétique (2,20) et dépassent le Japon (1,48) et les Etats-Unis (1,44). Par 1 000 habitants, l'effort japonais est cependant le plus soutenu (14,4 logements achevés contre 7,5 aux Dix, 7,0 aux Etats-Unis et 9,4 à l'URSS). Les records de la Communauté élargie sont détenus par le Danemark (10,2 pour mille) et la Norvège (9,4). Les chiffres britannique et irlandais sont inférieurs à la moyenne des Six (7,7).

### L'automobile

Pour 1 000 habitants dans la Communauté élargie il y avait, au 1<sup>er</sup> janvier 1971, 218 voitures de tourisme en circulation (220 pour les Six) contre 432 aux Etats-Unis, 85 au Japon et 7 en URSS. Parmi les Dix, le taux français (245) est le plus élevé, le plus faible est celui de l'Irlande (122) et les quatre futurs membres se situent un peu en dessous de la moyenne des Six. La Grande-Bretagne, où circulent 213 voitures par 1 000 habitants, n'en est pas moins un grand *constructeur*, avec 1,6 million de voitures particulières et commerciales produites en 1970 (3,5 en Allemagne, 2,5 en France, 1,7 en Italie) et, surtout 458 000 véhicules utilitaires, pour lesquels elle vient au premier rang des Dix (Allemagne : 314 000). Les Dix formaient en 1970 le premier producteur d'automobiles au monde : 9,67 millions de voitures contre 6,55 aux Etats-Unis, 3,18 au Japon et 0,35 à l'URSS ; avec 1,24 million de véhicules utilitaires contre 2,11 au Japon, 1,73 aux Etats-Unis et 0,82 à l'URSS.

### Les transports

La longueur des lignes de *chemin de fer* exploitées dans la Communauté élargie, au 1<sup>er</sup> janvier 1970, était de 116 789 km, contre 88 580 aux Six, 136 600 à l'URSS et 336 400 aux USA, mais la superficie des territoires considérés est très différente. L'*aviation civile* des Dix a transporté en 1970 près de 60 000 millions de voyageurs-kilomètres (c'est comme cela qu'on compte) pour les Dix, contre 36 000 pour les Six, 187 000 pour les Etats-Unis et — en 1966 — 45 000 pour l'URSS. La Grande-Bretagne

viendra en tête de la Communauté avec plus de 16 000 millions, contre 12 000 à la France et 8 000 à l'Allemagne, en chiffres ronds. La Grande-Bretagne et la Norvège battent tous les records dans le secteur de la *marine marchande*. La Communauté, dans ce domaine, dépassera les trois autres grandes puissances prises ensemble.

Flotte marchande au 1<sup>er</sup> juillet 1970  
(en milliers de tonneaux de jauge brute)

	Total	Dont pétroliers
Allemagne	7 881	1 642
France	6 458	3 477
Italie	7 448	2 781
Pays-Bas	5 807	1 985
Belgique-Luxembourg	1 062	305
Les Six	28 656	10 190
Royaume-Uni	25 825	12 037
Irlande	175	3
Norvège	19 347	8 857
Danemark	3 314	1 340
Les Dix	77 317	32 327
Etats-Unis	18 463	4 688
URSS	14 832	3 460
Japon	27 004	9 228

### Le commerce extérieur

Les futurs Etats membres sont, en moyenne, un peu moins exportateurs que les Six. Les importations totales des pays de la Communauté élargie représentaient en 1970 et en moyenne 18,9 % de leur produit national brut (contre 18,3 aux Six) et les exportations 18,0 % (contre 18,3 %). Ces taux étaient de 4 % pour les importations et de 4,4 % pour les exportations des Etats-Unis et respectivement de 9,6 et 9,8 % pour le Japon. La Grande-Bretagne, avec 19 351 millions de dollars d'exportations en 1970, est la seconde exportatrice de la Communauté élargie (Allemagne 34 189 millions, France 17 739 millions). En termes relatifs, des différences marquées existent entre les dix Etats ; c'est l'Irlande qui dépend le plus de ses importations (40,9 % du PNB, alors qu'elle n'en exporte que 27,6 %). La France et la Grande-Bretagne exportent 12 et 16,2 % de leur PNB alors que l'Union économique belgo-luxembourgeoise et les Pays-Bas en exportent respectivement 43,8 et 37,7 %. Le solde commercial positif de 77 millions de dollars totalisé par les Six en 1970 se mue, pour les Dix, en un solde négatif de 5 164 millions (dont 2 372 pour la Grande-Bretagne), mais parmi les Dix, seules l'Allemagne et l'UEBL étaient créditrices à l'époque.

Les Dix constituent la première puissance commerciale du globe, une puissance largement ouverte sur l'extérieur, malgré l'intensité de leurs relations mutuelles. Les pays de la Communauté élargie représentent 41 % de toutes les importations mondiales et 41,2 % de toutes les exportations, contre, respectivement, 30,3 et 31,8 % aux Six, 13,7 et 15,5 % aux Etats-Unis, 6,5 et 6,9 % au Japon, 4 et 4,6 % à l'URSS.

En 1970, 10,5 % des importations totales des Dix et 8,2 de leurs exportations se faisaient avec les Etats-Unis, 32,5 et 30,3 % avec le reste du monde, les pays de l'Association européenne de libre échange étant exclus. Pour les Six, ces chiffres étaient de 10,2 et 29,3 % en ce qui concerne les importations, de 7,5 et 26,8 % en ce qui concerne les

exportations. Mais le Royaume-Uni était — sous réserve des exportations irlandaises vers les Etats-Unis — le seul des Dix dont le taux dépassait la moyenne des Six, 11,7 et 50,7 % de ses exportations allant vers les Etats-Unis et le reste du monde.

### Les niveaux de vie dans la Communauté élargie

Une grande enquête réalisée par le *Readers' Digest*, « Radioscopie de l'Europe », permet de comparer les niveaux de vie (non alimentaires) en se fondant sur différents critères<sup>1</sup>. Le Suédois et le Suisse apparaissent ainsi comme les mieux nantis des Européens. Le classement communautaire est le suivant :

Les niveaux de vie en Europe

Classement communautaire	Etat	Indice (Suède = 100)	Rang en Europe occidentale
1	Pays-Bas	89,4	3
2	Norvège	88,9	4
3	Danemark	88,0	5
4	Grande-Bretagne	84,9	6
5	Allemagne (RF)	78,9	7
6	France	76,7	8
7	Belgique	63,5	10
8	Italie	60,0	11
9	Irlande	50,9	14

Si les Français et les Belges n'en sont pas moins premiers et troisièmes pour la consommation générale des ménages dans les dix pays, c'est que leurs dépenses alimentaires sont plus importantes. Les ménages italiens qui, avec les irlandais, sont les moins riches, dépensent de 35 à 40 % de leur budget pour l'alimentation, soit encore plus que les français.

La répartition des revenus reste fort différente d'un pays à l'autre. Le produit national brut des pays les plus pauvres, comme l'Italie, a tendance à progresser plus vite que celui des pays qui sont en tête de peloton. Aussi peut-on espérer, à terme, une convergence dans les niveaux et la répartition des revenus. L'analyse statistique montre en effet que les différences de revenus et l'inégalité diminuent d'autant plus qu'un pays se développe.

Il reste des groupes défavorisés dans chacun des dix Etats. En Italie et en Irlande, où plus de la moitié de la population vit encore à la campagne, 16 à 20 % des adultes vivaient dans des familles disposant en 1968 de

<sup>1</sup> Disposition des biens suivants (en 1968) : eau chaude, bain, téléphone, automobile, machine à laver, réfrigérateur, congélateur, télévision, télévision-couleurs, électrophone, stéréophonie, caméra de cinéma, résidence secondaire, vacances, achat de plus de huit livres. Le calcul n'a pas été fait pour le Luxembourg.

revenus totaux, impôts et taxes déduits, inférieurs à 12 dollars par semaine ; 14 % des adultes français, 16 % des irlandais, 19 % des italiens vivaient dans des foyers dont le revenu net était compris entre 12 et 23 dollars par semaine. Bon nombre de biens d'équipement durables sont hors de portée pour ces catégories.

Dans la plupart des pays de l'Europe des Dix, les familles gagnant de 24 à 71 dollars par semaine formaient le groupe le plus important : 67 % des Néerlandais, 66 % des Britanniques, 59 % des Luxembourgeois, 57 % des Allemands, 56 % des Belges, 55 % des Irlandais, 54 % des Français, 52 % des Italiens et 51 % des Norvégiens. Au Danemark cependant cette tranche ne groupe que 27 % des familles.

Les revenus supérieurs à 72 dollars regroupent 59 % des familles danoises, 54 % des norvégiennes, 32 % des néerlandaises, 25 % des françaises, 22 % des belges, 18 % des britanniques, 13 % des italiennes et seulement 10 % des irlandaises. Le Danois et le Norvégien moyens sont donc les plus riches des citoyens de la Communauté élargie, alors que en Irlande 33 % des foyers ont un revenu qui ne dépasse pas 23 dollars par semaine.

La condition des salariés est également fort différente d'un pays à l'autre. Les salaires bruts les plus élevés sont ceux des ouvriers danois, norvégiens, allemands et britanniques. Cependant, compte tenu des avantages annexes, le salaire réel des ouvriers italiens, belges et français est en réalité supérieur à celui des britanniques.

Et si les impôts indirects pèsent le plus dans le total des recettes en Irlande (72,5 % des recettes fiscales en 1969) et en France (69,8 %), la part des impôts directs est généralement plus élevée chez les nouveaux membres (36,7 % en Grande-Bretagne, 42,5 % en Norvège, 45,5 % au Danemark, contre 44,4 % aux Pays-Bas mais 21,6 % en France, 26,9 % en Italie, 33 % en Allemagne, 34,8 % au Luxembourg, 35 % en Belgique).

Les différences de structures et de niveaux de vie entre les pays sont, on le voit, assez importantes. Mais, en s'élargissant et en s'approfondissant, l'intégration européenne contribuera très certainement à rapprocher les conditions de vie, non pas dans le sens d'une moyenne des situations actuelles, mais dans la perspective d'une harmonisation vers le haut, grâce à l'accélération générale de la croissance économique, spécialement dans les zones moins développées, et à la mise en œuvre de politiques structurelles communes.

Sources :

CEE, Direction générale Presse et Information, note d'information *La Communauté élargie en chiffres*, janvier 1972, sources : Office statistique des Communautés européennes ; OCDE : Office statistique de l'ONU ; certains chiffres peuvent être sujets à révision). Trente jours d'Europe, décembre 1971, *La Communauté à Dix*, article du professeur André Piatier. Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), *Annuaire statistique des pêches*, 1970.

# La situation et la politique régionales dans la Communauté

*Il y a trente ans, nul ne parlait de politique régionale. Aujourd'hui, tout programme d'expansion économique, à l'échelle d'un ou de plusieurs pays, est indissociable de sa dimension régionale. La Communauté européenne, qui est loin de former un tout homogène, ne pourra connaître un développement harmonieux que si l'ouverture des frontières, la mise en concurrence directe et les politiques communes sectorielles sont encadrées de mesures de structure suffisamment convergentes pour rendre mieux équilibrée, qualitativement et quantitativement, la distribution des activités entre les différentes régions des pays qui la composent.*

## Les responsabilités de la Communauté

Le développement accéléré des capacités de production ne va pas nécessairement de pair avec leur répartition judicieuse. La mécanisation de l'agriculture se traduit par la diminution du nombre des unités d'exploitation et de la main-d'œuvre agricole. L'exode rural se poursuit. L'essor des transports privilégie les zones par lesquelles passent les grands courants d'échange. Les industries s'installent de préférence près des centres de consommation ou à proximité des grandes voies de communication. Les régions côtières situées à proximité d'eaux profondes se développent à vive allure, alors que d'autres régions, situées à l'intérieur des terres, s'adaptent malaisément aux exigences de l'économie moderne.

Une évolution dissymétrique, faisant apparaître des régions en expansion et des régions en détresse, nuit à l'intérêt général. Tant du point de vue économique que du point de vue humain, ni les pays membres ni la Communauté ne peuvent longtemps tolérer qu'une partie importante de leur patrimoine soit laissée en friche ou vouée à l'abandon progressif. Une Communauté qui se contenterait de la coexistence de régions en difficulté et de régions florissantes serait vite soumise à des tensions aussi destructrices que coûteuses. Non seulement la prospérité de certaines zones ne peut pas être payée du dépérissement ou du sous-développement d'autres régions, mais, comme les échanges les plus fructueux se font toujours entre partenaires développés, elle est, à terme, menacée par le maintien et, *a fortiori*, par l'aggravation de disparités structurelles notables.

La politique régionale ne constitue pas un volet particulier d'une politique économique ou sociale. Elle introduit une dimension indispensable dans l'action économique générale, dont elle recoupe toutes les composantes sectorielles. Son but dépasse de très loin le souci légitime d'aménager les conséquences sociales qu'une politique économique ou une situation (le déclin d'une région, sa stagnation à un niveau inférieur de développement) peuvent entraîner dans un territoire donné. Il s'agit plutôt d'induire le développement économique partout où il est possible et d'assurer la prospérité de l'ensemble, en y multipliant les points forts.

« Il ne faut pas se dissimuler que les déséquilibres économiques qui aboutissent aux déséquilibres monétaires... proviennent en grande partie de l'inégale importance, sui-

vant les pays de la Communauté, des régions moins développées, dont la productivité est plus faible et les besoins d'investissement plus importants.

» En effet, une meilleure information sur les situations respectives et la libre circulation des travailleurs tendent à entraîner un alignement des revenus vers les niveaux atteints non seulement dans les régions les plus productives, mais encore — et ceci est particulièrement sensible au niveau frontalier — dans les pays les plus productifs de la Communauté européenne.

» Cette tendance à l'alignement des revenus met en difficulté les entreprises et les régions dont la productivité est trop faible. Or, pour rattraper ce retard de productivité, ces entreprises et régions devraient procéder à d'importants investissements qui dépassent généralement leurs possibilités.

» Dans la mesure où l'on veut construire une union économique et monétaire, un développement harmonieux dans la Communauté est donc nécessaire et suppose un grand effort communautaire <sup>1</sup>. »

Si les Etats membres de la Communauté gardent leur mission propre en matière régionale, les responsabilités de la Communauté en tant que telle sont donc appelées à s'amplifier en collaboration avec les Etats membres et au fur et à mesure que ces derniers matérialiseront les engagements qu'ils ont pris pour renforcer la cohésion de la Communauté. Aussi la Commission européenne a-t-elle présenté au Conseil de Ministres le 17 octobre 1969 une proposition de décision relative à l'organisation des moyens d'action de la Communauté en matière de développement régional ainsi qu'une note sur la politique régionale de la Communauté.

Aux termes de cette proposition, la Commission procéderait régulièrement avec chaque Etat membre à un examen de la situation des régions qui — en raison notamment de leur retard de développement, du déclin des activités économiques dominantes, d'une position frontalière requérant une meilleure coordination des actions nationales ou encore de l'existence d'un chômage structurel — nécessitent l'établissement ou la mise en œuvre de plans de développement.

<sup>1</sup> Discours de M. Albert Borschette, Membre de la Commission européenne, à l'Institut pour la coopération régionale dans les régions frontalières intracommunautaires, Luxembourg, 15 octobre 1971.



Ces derniers préciseraient la situation, le calendrier des actions envisagées et les moyens de financement et d'investissement publics et privés. Les plans de développement pourraient être discutés au sein d'un Comité permanent de Développement régional. Celui-ci formulerait également des avis sur les programmes généraux de politique régionale des Etats membres et sur l'ensemble des problèmes posés aux régions du fait du Marché commun.

Un Fonds de bonification et un système de garantie pour le développement régional, gérés par la Commission, accorderaient, après discussion au sein du Comité de Développement, des aides communautaires pour financer les plans régionaux.

En outre, en vue d'une meilleure information des investisseurs, la Commission organiserait une coopération à l'échelle de la Communauté entre les institutions et organismes qui poursuivent ce but. Elle leur transmettrait les renseignements en sa possession et pourrait même contribuer à créer ou à développer de tels organismes.

Dans le prolongement de ces propositions, le troisième Programme de *politique économique à moyen terme*, arrêté le 8 février 1971, spécifie que « le développement équilibré de la Communauté exige qu'à la responsabilité des Etats membres s'ajoute une responsabilité de la Communauté à l'égard de certains problèmes régionaux d'intérêt commun. Un choix prioritaire conduit à retenir :

- les problèmes posés par le retard considérable de certaines grandes régions périphériques sous-développées ;
- les difficultés qui peuvent résulter directement de l'intégration communautaire (par exemple dans les régions frontalières) ;
- l'impact régional des principales politiques communes et surtout de la politique agricole commune qui doivent être articulées avec une politique régionale tendant à promouvoir des activités économiquement saines dans les régions affectées par l'évolution agricole ;
- les problèmes posés par des mutations affectant sensiblement le potentiel de certaines régions, du fait notamment de la régression d'une activité économique dominante dans ces régions. »

De même, selon une résolution du Conseil sur la nouvelle orientation de la *politique agricole commune*, adoptée le 25 mars 1971, « il est nécessaire que des progrès rapides soient accomplis dans le développement d'autres politiques de la Communauté, et notamment en ce qui concerne l'union économique et monétaire, la politique régionale et la politique sociale. Ces progrès contribueraient de façon substantielle à la réalisation de la réforme de l'agriculture... les Etats membres et la Communauté mettront en place un système d'incitation au développement régional, favorisant la création d'emplois, notamment dans les régions présentant un excédent important de population agricole active ».

Par la résolution du 22 mars 1971, le Conseil et les représentants des gouvernements des Etats membres, soucieux « d'assurer à la fois une croissance satisfaisante, le plein emploi et la stabilité à l'intérieur de la Communauté, de remédier aux déséquilibres structurels et régionaux qui s'y manifestent, ont exprimé leur volonté politique de mettre en place, au cours des dix prochaines années, une *union économique et monétaire* » et ont prévu, entre autres, que les principes définis par eux s'appliqueront aux « actions nécessaires sur le plan structurel et régional dans le cadre d'une politique communautaire disposant de moyens appropriés, afin de contribuer elles aussi au développement équilibré de la Communauté et en vue notamment de résoudre les problèmes les plus importants ». Ils sont donc convenus « d'engager, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1971, un ensemble d'actions à réaliser au cours d'une première étape d'une durée de trois années... » « Afin de réduire par des actions dans le domaine régional et structurel les tensions susceptibles de compromettre la réalisation à terme de l'union économique et monétaire, le Conseil statuera, sur proposition de la Commission, sur les mesures nécessaires pour donner un début de solution aux problèmes prioritaires, compte tenu des indications données par le troisième

Programme de politique économique à moyen terme, en particulier en dotant la Communauté des moyens appropriés dans le cadre des Traités en vigueur. »

## Où en sont les régions ?

La *Note sur la politique régionale dans la Communauté*, publiée par la Commission en 1969, et le *Bilan analytique 1971* qui la complète ou la met à jour donnent une vue assez approfondie des situations et des tendances régionales dans l'Europe des Six.

Dans les *régions industrialisées*, on note une faible proportion de population agricole active et une densité de population élevée : 43,4 % des habitants de la Communauté résidaient dans ces régions en 1969, soit 81,9 millions de personnes contre 69,9 millions en 1955. On y retrouve surtout des régions allemandes et du Benelux, relativement moins de régions françaises et italiennes.

Les *régions semi-industrialisées* se caractérisent par une proportion de population agricole active de moins de 15 % et une densité de population d'environ 150 habitants au km<sup>2</sup>. Ce groupe couvre environ un tiers du territoire des Six, un cinquième de la France, un tiers de l'Italie et des Pays-Bas, deux tiers de la République Fédérale d'Allemagne. Sa population est passée de 51,5 millions (30,8 % de l'ensemble) en 1955 à 59 millions (31,3 %) en 1969.

Enfin, dans les *régions à prédominance agricole*, 20 à 40 % de la population active restent occupés dans l'agriculture. La densité de la population est inférieure à 100 habitants au km<sup>2</sup>. Ces régions couvrent plus de la moitié de la superficie des Six (55 % de l'Italie et 70 % de la France), leur population est passée de 45 millions d'habitants (27,1 %) en 1955 à 47,8 millions (25,3 %) en 1969. La part relative a donc diminué malgré une certaine augmentation en chiffres absolus.

Pour le produit ou le revenu par habitant dans trois pays (Allemagne, Belgique et Pays-Bas) le groupe des régions à niveau plus faible au début de la période considérée a connu un taux de croissance supérieur à celui des régions à haut niveau. En France et en Italie, par contre, le taux de croissance des régions à bas niveau a été inférieur à celui des deux autres groupes de régions. Dans certaines régions italiennes, l'indice du produit par tête s'est rapproché de la moyenne nationale du fait de l'augmentation moins rapide de la population et par suite notamment des émigrations massives. Il reste que l'Italie du Sud, dans son ensemble, n'a guère pu améliorer sa position.

On retrouve presque toutes les régions agricoles parmi les 45 régions dans lesquelles l'augmentation de l'emploi secondaire (industriel) et tertiaire (services) n'a pas suffi pour compenser le déclin du secteur agricole. Ces régions se répartissent essentiellement en trois grandes zones situées à la périphérie de la Communauté, dans la partie Ouest de la France (8 régions), dans le Sud et l'Est de l'Italie (14 régions), ainsi que dans le Nord et l'Est de la République Fédérale d'Allemagne (5 régions). Une quatrième zone (Grand-Duché de Luxembourg, Luxembourg belge et Regierungsbezirke de Trèves et Coblenze) se situe au centre géographique de la Communauté mais en dehors des grands centres industriels et commerciaux. Dans les 14 autres régions du groupe, la régression du secteur primaire a été accompagnée d'une réduction de l'emploi dans le secondaire et/ou le tertiaire.

Par contre, le groupe de 55 régions où le niveau de l'emploi avait augmenté est entièrement constitué par des régions semi-industrialisées ou industrialisées. Les régions à forte part d'emploi secondaire forment un ensemble allant du Nord de la France au Brunswick, à travers le Benelux et la Ruhr, et de ceux-ci à la Lombardie, via le Rhin et la Lorraine.

# EMPLOI AGRICOLE (PRINTEMPS 1968)

Part (%) de l'emploi agricole dans l'emploi total



Les diminutions de l'emploi total observées dans des régions surtout agricoles ont été le plus souvent liées à des soldes d'émigration élevée.

Aussi la quote-part de l'ensemble des régions agricoles dans la population totale a-t-elle diminué tandis que celles des régions semi-industrialisées et industrialisées ont nettement augmenté.

Les régions industrialisées concentrent douze millions d'habitants supplémentaires et leur croissance est surtout significative dans le Sud de l'Allemagne, dans la région parisienne et le Nord-Ouest de l'Italie. Par contre, dans le Nord de l'Allemagne, l'Ouest de la France et le Nord-Est de l'Italie, la population s'est accrue plus lentement que dans le reste de la Communauté.

Les zones économiquement caractéristiques franchissent les frontières, ce qui pose d'ailleurs un certain nombre de problèmes dans les régions frontalières où des synchronisations demeurent nécessaires en matière d'infrastructure, de politique sociale, d'encadrement des politiques d'animation industrielle, etc. Mais, les Etats gardant une large part de responsabilité en matière de politique économique régionale, il est intéressant de voir comment la situation se présente — en gros traits — dans chacun des six Etats membres.

En *Allemagne*, la population occupée dans l'agriculture a été ramenée de 22,1 % de l'ensemble en 1950 à 9,8 % en 1969. Après avoir connu un développement fort important de l'emploi industriel jusqu'en 1960, la période suivante (1960-1968) se marque par un taux de variation négatif dans 22 des 38 régions allemandes. Le tertiaire s'est concentré dans une forte proportion à Hambourg, Brême et Berlin. Le produit intérieur brut par habitant, à prix constants, a augmenté annuellement entre 1957 et 1966, de 4 % pour la Sarre contre 7,1 % pour la *Regierungsbezirk* de Hesse rhénane.

Deux problèmes-clés sont posés aujourd'hui : le développement des régions agricoles et la reconversion des bassins de la Ruhr et de la Sarre. Les *Länder* et le *Bund* ont mis en œuvre des programmes d'action régionale coordonnés. La conjoncture devrait provoquer l'accélération, en 1972, de la restructuration et de l'assainissement des industries relevant de la CECA (sidérurgie et charbonnages). Les efforts de diversification industrielle devraient être renforcés pour maintenir l'emploi. De plus, si elle dispose d'un bon réseau autoroutier, l'Allemagne voit décroître l'importance de ses grands ports, ce qui risque de l'écartier des grands flux de transport des matières premières.

En *France*, la part des travailleurs de l'agriculture reste importante avec 15,7 % de l'emploi total en 1968, malgré une diminution de quelque 12 % en 18 ans. A l'exception du Nord (depuis 1954) et de la Lorraine (depuis 1962), les régions françaises connaissent un certain développement de l'emploi dans l'industrie. Le tertiaire qui occupe 43,8 % de l'emploi total se concentre dans la région parisienne et la Provence-Côte d'Azur. L'évolution des revenus directs a été quelque peu différenciée régionalement, mais, cette fois encore, c'est surtout la région parisienne qui améliore ses résultats et accroît les écarts avec un taux de croissance annuel des revenus directs (aux prix courants) de 8,5 % entre 1962 et 1967 contre 6,2 % en Auvergne et 6,4 % au Limousin.

L'action régionale se marque par des initiatives nombreuses mais quelque peu dispersées. La question de la décentralisation parisienne reste la plus préoccupante malgré certains succès récents. Les « métropoles d'équilibre » envisagées par les autorités françaises pourraient contribuer à la solution du problème. Mais il en est d'autres : pour les quinze prochaines années, on prévoit la libération d'un million d'emplois dans l'agriculture de l'Ouest et de 300 000 dans les mines, le textile et la sidérurgie. Des licenciements importants touchent ce dernier secteur, spécialement dans la région lorraine, déjà éprouvée par les fermetures de mines.

En *Italie*, de grandes modifications sectorielles sont inter-

venues : la population active agricole, qui était de 43,9 % du total en 1950, n'est plus que de 21,9 %, ce qui constitue la compression la plus forte de toute la Communauté. L'industrie occupait, en 1951, 29,5 % des personnes actives. Elle en absorbait 42 % en 1969 et le tertiaire passait de 26,6 % à 37,3 %, ce qui demeure la proportion la plus basse de la Communauté, où la moyenne était de 42,1 % en 1968. C'est en Italie que l'on rencontre la fourchette la plus large dans la répartition du produit intérieur brut. On était proche en 1957 du rapport de 1 en Calabre à 3,2 en Lombardie. L'écart s'est quelque peu rétréci depuis lors, en raison surtout d'une croissance réduite dans le Nord.

Le problème majeur reste celui du *Mezzogiorno* qui se vide régulièrement de sa population active émigrant vers l'étranger ou d'autres régions industrialisées du pays situées plus au Nord. Entre 1960 et 1968, 60,8 % des migrants italiens sont partis à destination de pays extracommunautaires, alors que la plupart des immigrants dans les autres pays membres ne proviennent pas de la Communauté. L'industrialisation du Sud reste malaisée et le Gouvernement italien réussit difficilement à atteindre les objectifs de son dernier plan quinquennal. Le problème est structurel : il manque des petites et moyennes entreprises manufacturières pouvant occuper une main-d'œuvre abondante pour un capital investi peu important ; les migrations forcées diminuent le potentiel du *Mezzogiorno* et pourraient constituer un handicap pour des phases ultérieures de la croissance. Il reste également à savoir comment vont s'organiser et se synchroniser les plans régionaux et quels moyens seront mis à leur disposition.

Les *Pays-Bas* connaissent une croissance de population telle que, si les mouvements actuels se poursuivent, la densité y sera de 600 habitants au km<sup>2</sup> en l'an 2000. On prévoit des migrations internes en vue de peupler des régions à densité moindre. Des efforts sont faits en ce sens pour industrialiser le Nord et l'Est. Les mouvements de développement du produit par habitant sont par ailleurs assez proches dans toutes les régions : la Zélande, qui connaît la croissance la plus lente, enregistrait 4,4 % de moyenne de 1960 à 1965 tandis que le record du Brabant septentrional était obtenu avec 5,4 %. Le secteur agricole des Pays-Bas n'occupait plus que 6,1 % de la population active en 1968 contre 12,6 % en 1950. C'est dans ce pays que le tertiaire se développe le plus vite avec 52 % de l'emploi en 1968 contre 45 % en 1950. L'industrie progresse en chiffres absolus et patine en pourcentage (glissant de 42,4 % à 41,9 %).

En *Belgique*, l'emploi agricole est passé de 12,6 % du total en 1950 à 6,1 % en 1968, tandis que l'emploi industriel descendait de 49 % en 1947 à 43,4 % en 1969. Le secteur tertiaire occupait 50,5 % de l'emploi total en 1969. L'écart en moins du produit intérieur brut par habitant par rapport à la moyenne nationale (influencée par les revenus élevés de la région bruxelloise) s'est rétréci entre 1957 et 1966 de 13 à 8 % pour la région flamande et s'est élargi de 0 à 10 % pour la région wallonne, et même 13 % en 1968. L'emploi total a diminué dans le Sud de la Belgique, une industrialisation nouvelle n'ayant pas compensé la régression de l'emploi agricole et industriel (charbonnages notamment). La politique d'aides régionales a intéressé près de la moitié du territoire national et aucune acuité particulière n'a été prévue selon le degré de gravité des évolutions régionales. Les implantations d'activités nouvelles se sont donc localisées dans les zones qui étaient confrontées avec des problèmes moins graves ou qui ne connaissaient pas de difficultés réelles. Des priorités plus fermes devront être établies pour l'avenir.

Le *Luxembourg* connaît, malgré une superficie réduite, un déséquilibre tout à fait exceptionnel dû à la concentration géographique et sectorielle. L'acier occupe une place importante dans l'économie luxembourgeoise, et il pourrait en découler de réelles difficultés si l'évolution de la sidérurgie européenne devait se traduire par un abandon progressif des sites continentaux au profit des sites maritimes. Le Luxembourg s'efforce dès lors de diversifier son industrie et d'appliquer une politique régionale.

## Vers un renforcement de l'action de la Communauté

Dans la mesure de leurs moyens, et dans les limites fixées par les Traités de Paris et de Rome, les institutions communautaires ont déjà accompli une tâche efficace.

Plusieurs régions où se posaient des problèmes de conversion industrielle ou de sous-développement ont fait ou font l'objet d'études. Elles sont réparties à travers toute la Communauté : Bari-Tarente, Nord de la Lorraine et Sud de la province belge du Luxembourg, Bavière Orientale, Schleswig-Holstein, Liège-Maastricht-Aix-la-Chapelle, Pays de la Loire, Wallonie, Val d'Aoste, Calabre, Westmünsterland-Twente-Oost Gelderland, Frioul-Vénétie Julienne, Eifel-Hunsrück, Flandre, Aquitaine.

Les institutions européennes sont intervenues avec succès pour faciliter le reclassement des travailleurs affectés par l'évolution des industries du charbon et de l'acier. Elles ont contribué aux efforts de développement des régions méridionales de l'Italie et sont attentives aux problèmes qui se posent dans les régions frontalières. En exécution des Traités, les interventions financières contribuant au développement régional ont dépassé 3 170 millions d'unités de compte, réparties comme suit (en milliers UC) :

— Concours octroyés par la section « orientation » du FEOGA, jusqu'à l'année 1970 comprise . . . . .	508 714
— Prêts versés aux industries du charbon et de l'acier au titre de l'article 54 du traité CECA, au 31 décembre 1971 . . . . .	778 460
— Prêts octroyés à des activités nouvelles, au titre de la reconversion CECA, au 31 décembre 1971 . . . . .	235 555
— Prêts signés à fin 1971 par la Banque européenne d'Investissement, au titre de l'article 130 du Traité CEE, et concourant au développement régional . . . . .	1 656 800

Enfin, le Conseil a arrêté le 8 novembre 1971 le règlement d'application de la réforme du Fonds social européen. Au titre de ce règlement sont notamment susceptibles de bénéficier du concours du Fonds les opérations visant à résoudre les problèmes qui se posent dans des régions où le retard du développement ou le déclin des activités dominantes entretiennent un déséquilibre grave et prolongé de l'emploi. Les effets régionaux de ces réalisations ne sont certes pas négligeables, mais ces dernières sont, chacune, ordonnées à des fins et à des secteurs ou problèmes particuliers. La perspective de l'union économique et monétaire impose des efforts plus soutenus et plus systématiques. A la suite de la proposition introduite par la Commission en octobre 1969, et dont nous avons donné les grandes lignes au début de cette étude, le Conseil, réuni les 26-27 octobre 1970, a marqué son accord pour confronter les politiques régionales menées par chacun des Etats, pour définir au niveau communautaire des objectifs coordonnés, et pour réaliser des actions concertées particulièrement en faveur des régions où les problèmes sont les plus graves et les plus urgents.

Soucieux d'éviter une surenchère ruineuse entre régions et d'atteindre un maximum d'efficacité au bénéfice de tous, le Conseil a également adopté une résolution arrêtant une première série de principes et de mesures de coordination des régimes d'aide à finalité régionale. Les Etats membres sont d'accord sur le fait que la différenciation de l'intensité des aides en fonction de la nature, de la gravité et de l'urgence des problèmes de développement régional est directement liée à l'élaboration d'une politique régionale de la Communauté.

Le Conseil a en outre estimé nécessaire de procéder à un examen approfondi des instruments d'action régionale

de la Communauté, afin de mieux apprécier l'importance et la nature des moyens nouveaux, notamment financiers, qui devront être mis en œuvre. La Commission européenne, par sa communication du 28 mai 1971, a insisté auprès du Conseil pour qu'une décision d'ensemble soit prise à cet égard le plus tôt possible. Le Conseil doit encore arriver à un accord :

- pour fixer les priorités qui guideront les actions des Etats membres, ainsi que les interventions de la Communauté ;
- pour définir le mandat et le statut du Comité permanent de Développement régional qui pourrait aider les instances communautaires à préciser ces priorités ;
- pour arrêter les moyens financiers disponibles, tant par la meilleure utilisation des mécanismes existants que par la création de systèmes nouveaux.

Il a déjà, le 21 mars 1972, marqué son accord de principe pour que

- le FEOGA puisse être utilisé dès 1972 pour des actions de développement régional ;
- soit créé un Fonds de développement régional, ou soit mis en œuvre tout autre système de ressources communautaires appropriées à consacrer au développement régional.

Par ailleurs, dans la ligne et en application de sa proposition d'octobre 1969, la Commission a introduit le 28 mai 1971 des propositions visant à apporter un début de solution aux problèmes de développement économique des régions où les agriculteurs devenus excédentaires doivent être accueillis dans d'autres branches d'activités économiques.

Le nombre des emplois à prévoir dans ces régions pour les agriculteurs en âge d'être convertis à des activités nouvelles peut être estimé à environ 300 000. Il faut y ajouter le réemploi des personnes dont les professions, soit artisanales, soit semi-industrielles ou encore commerciales, dépendent des formes traditionnelles d'agriculture vouées à une mutation progressive.

Il s'agit de favoriser les investissements dans les régions où peuvent être créés des pôles ou des axes de développement des activités, au lieu d'accepter la migration des populations vers des régions déjà encombrées. On contribuera par là même à l'amélioration des conditions de vie des populations telle que le préambule du Traité de Rome la pose en objectif de la Communauté.

Les régions agricoles prioritaires seraient délimitées sur la base des critères suivants :

- pourcentage de population active employée dans l'agriculture supérieur à la moyenne communautaire ;
- produit intérieur brut par habitant au coût des facteurs inférieur à la moyenne communautaire ;
- pourcentage de population active employé dans l'industrie inférieur à la moyenne communautaire.

La Communauté attribuerait une prime de 1 500 UC par emploi créé et occupé par un agriculteur ou un descendant direct d'une personne quittant l'agriculture. Un montant de 250 millions d'UC pour une période de cinq ans serait prélevé à cette fin sur le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, section orientation.

En outre, le Fonds européen de bonification recevrait, pour une période de cinq ans, une dotation budgétaire de 50 millions d'UC par an, soit pour les cinq ans, 250 millions d'UC, et son utilisation serait, au cours de cette période, principalement orientée vers les régions agricoles prioritaires. Son intervention permettrait d'abaisser de trois points au maximum, pour une durée de douze années, la charge d'intérêt des investissements directement productifs ou d'infrastructures réalisés dans ces régions agricoles prioritaires.

# La politique industrielle de la Communauté

## 1. La nécessité d'une action européenne

*Il y a deux ans, en mars 1970, le mémorandum de la Commission, concernant la politique industrielle de la Communauté, venait opportunément rappeler l'inachèvement de cette entreprise de longue haleine que constitue la construction européenne. Certes, l'union douanière prévue par le Traité de Rome a été réalisée dès le 1<sup>er</sup> juillet 1968, en avance sur le calendrier prévu. Mais une union douanière n'est pas une Communauté; ce n'est même pas un vrai « marché commun », notamment dans le domaine industriel. La persistance des cloisonnements nationaux, dans les habitudes et les mentalités comme dans les règlements, fait apparaître clairement, en ces temps de bouleversements économiques, techniques, monétaires rapides, les dangers de la sclérose d'espaces trop petits et inadaptés. L'analyse des insuffisances et les propositions de remèdes avancées par la Commission gardent aujourd'hui tout leur intérêt et toute leur actualité.*

Emergeant avec peine du chaos de la dernière guerre, constatant l'enlisement des négociations qui auraient dû conduire au rétablissement d'un ordre international sûr dans une Europe pacifiée, conscients aussi que l'avenir appartenait aux grands espaces économiques, six Etats européens s'aventuraient, il y a une vingtaine d'années, dans une première expérience d'organisation communautaire pour deux des produits-clés d'alors, le charbon et l'acier. Quelques années plus tard, devant les promesses tenues par la CECA, mais aussi les divisions persistantes du vieux continent, les mêmes Etats décidaient d'élargir l'expérience communautaire à tous les domaines de l'activité économique, pour créer des habitudes et des solidarités d'intérêts susceptibles de déboucher sur une organisation politique fédérative : c'était le *Traité de Rome*, signé le 25 mars 1957.

Ses options fondamentales reposent sur une *conception libre-échangiste* de la vie sociale : libre circulation des biens, des hommes, des capitaux, libre concurrence. Le terme, populaire, de « marché commun », en exprime l'essentiel. L'abolition de toute discrimination interne, la création d'un espace dense, presque aussi peuplé que celui des Etats-Unis, avec pour complément indispensable la définition d'une politique commerciale — douanière pour commencer — commune vis-à-vis du monde extérieur, devaient, pensait-on, suffire pour obtenir assez vite la mise en valeur la plus rationnelle, la plus efficace, la plus juste aussi du territoire ainsi formé. Une telle réussite devait permettre à l'Europe de jouer son rôle d'animatrice en même temps que de médiatrice dans le monde.

### Au terme de la période transitoire

L'Europe du Marché commun sort de sa phase transitoire, donc de prudente adaptation, en 1968, soit une douzaine d'années après sa conception. Au cours de ces douze ans, l'évolution des données économiques, politiques, techniques, s'est accélérée et les idées peuvent vieillir aussi vite que les machines et les produits. En mettant à son programme l'approfondissement de la construction européenne, le sommet de La Haye, fin 1969, refusait par avance la tentation que la Communauté s'arrête dans une deuxième « période transitoire » de fait, en arguant d'une pause qui serait nécessaire pour « digérer » un élargissement enfin acquis. Le bon fonctionnement d'une union douanière élargie à de nouveaux membres ne saurait suffire, même provisoirement. Personne ne voudrait prendre le risque de condamner la Communauté à une « obsolescence », à un vieillissement des conceptions conduisant à la sclérose économique.

### Le développement des échanges et de l'industrie

Que le désarmement douanier, première étape de l'instauration d'un marché commun, ait eu des effets stimulants est évident. Les *échanges intracommunautaires* ont augmenté de 7,2 fois entre 1958 et 1971. Aussi la part des échanges intracommunautaires dans le commerce extérieur des six pays est-elle passée, en moyenne, de 30 % à environ la moitié du total. Les échanges avec le reste du monde n'en ont pas moins triplé dans le même temps, ce qui suffit pour mettre la CEE, et de loin, au premier rang du commerce mondial. La Communauté peut se targuer d'être à l'avant-garde mondiale du *désarmement douanier*, proposé par le GATT dès 1948 et resté en partie un vœu pieux. Non seulement la CEE constitue à l'heure actuelle la seule zone de libre échange total, mais encore le tarif douanier commun adopté en 1968 vis-à-vis des pays tiers est l'un des plus ouverts au commerce extérieur avec un taux moyen (11,7 %) nettement inférieur à celui des autres grandes puissances industrielles.

Il est non moins certain que l'augmentation massive des échanges a été un stimulant pour la *production industrielle* (accroissement en volume de 2,3 fois entre 1958 et 1971). Et, fait remarquable, les deux pays qui ont le plus accru leurs ventes de produits manufacturés dans la Communauté, la France et surtout l'Italie, sont précisément ceux dont l'industrie pouvait paraître dans les années 50 comme ayant les capacités exportatrices les plus fragiles.

L'orientation vers un marché commun a eu aussi des répercussions indirectes, plus ou moins stimulantes. D'abord, l'effet psychologique considérable de l'aventure libre-échangiste sur les entrepreneurs des pays à tradition protectionniste (France, Italie) a forcé le rythme de l'évolution nécessaire. On peut constater par exemple qu'en France tant le taux d'expansion que la vitesse des transformations structurelles n'ont jamais été aussi grands que depuis 1959. C'est aussi que la libération des échanges « a introduit dans la vie économique un élément de transparence et de vérité »<sup>1</sup> révélant l'importance des *problèmes de structure*.

### Le temps des mutations structurelles

En effet, qu'il s'agisse de la structure de la demande, des techniques de production, des dimensions optimales

<sup>1</sup> G. COLONNA DI PALIANO, *L'Europe et le défi industriel*.

des entreprises ou des marchés, de la nature et des méthodes de la concurrence internationale, le *changement* est incessant et grandissant. L'immense majorité des produits vendus aujourd'hui n'existaient pas lors de la signature du Traité de Rome, certains étant même inconcevables alors ; la durée moyenne de « vie active » d'un produit industriel est actuellement comprise entre 3 et 10 ans. Il ne s'agit donc plus d'harmonisation interrégionale et d'adaptation à un modèle idéal plus ou moins stable, mais d'*adaptabilité permanente*. Le type d'industrialisation avancée auquel la Communauté doit parvenir sous peine de déclassement était presque inconnu dans les années 50.

Les modalités de la *concurrence internationale* et les courants des échanges commerciaux tendent à se modifier : les pays à commerce d'Etat — n'obéissant pas nécessairement à la « règle du jeu » admise par la Communauté — accroissent leurs offres de produits manufacturés ; surtout, on prend conscience de la nécessaire industrialisation du Tiers Monde, dont il faut désormais tenir compte dans l'élaboration d'une stratégie industrielle et commerciale.

L'idée initiale d'un marché « atomistique » normalement réglé par une libre concurrence portant avant tout sur les produits peut être considérée comme quelque peu dépassée maintenant. La compétitivité ne se mesure plus seulement au niveau des prix des produits offerts, mais à celui des entreprises, de leurs capacités de financement et d'innovation. Le trait le plus caractéristique de ces quinze dernières années est la concurrence pour le contrôle des facteurs de production par l'investissement à l'intérieur du marché convoité.

Ces nouvelles réalités ont été comprises par un bon nombre de grandes entreprises américaines qui, anticipant plus hardiment que bien des entreprises européennes sur le dynamisme d'un marché élargi, ont commencé à investir massivement sur le territoire des Six à partir de 1958. Cet apport de capitaux, s'ajoutant à la masse croissante des eurodollars, a contribué à financer l'expansion industrielle, mais en même temps risque, si sa part relative devait augmenter trop lourdement, de créer à terme des situations de dépendance à l'égard de centres de décision économique situés hors de la Communauté.

C'est que les Six simplement juxtaposés — ou, demain, les Etats membres d'une Communauté élargie — ne font toujours pas vraiment le poids à côté de la puissance industrielle des Etats-Unis. Que ceux-ci aient bénéficié jusqu'à 1971 de la situation privilégiée du dollar est certain et l'absence d'un support monétaire communautaire en Europe n'a fait que prolonger la suprématie du dollar. Mais d'autres phénomènes subsistent. La santé financière de la majorité des entreprises américaines est florissante. Le taux de leurs bénéfices est presque systématiquement supérieur à celui de leurs homologues européennes. Malgré une certaine dégradation relative au cours des années 60, elles gardent une capacité d'autofinancement élevée et leurs ressources propres assurent intégralement la formation brute de capital fixe, ce qui n'est pas le cas dans la CEE. Tous les autres rapports — ou « ratios » — confirment cette supériorité, par exemple le rapport fonds propres/immobilisations nettes, largement supérieur à l'unité (et inférieur à 1 dans tous les pays de la Communauté), ou l'importance relative des fonds de roulement. Les industries des Etats-Unis disposent de moyens d'action sur l'avenir plus puissants que ceux des Six. Leur croissance a fait accéder certaines d'entre elles à des dimensions telles qu'elles facilitent automatiquement le financement de leurs études de recherche et de développement.

Favorisées par l'existence du vaste marché américain, précocement intégré, les plus puissantes de ces entreprises américaines ont pu ainsi s'ouvrir sur le reste du monde, non seulement pour les exportations, mais aussi pour les *investissements*. L'ampleur de leurs disponibilités financières, contrastant dans les années 20 puis encore après 1945 avec la gêne relative des Européens, leur a permis ces exportations massives de capitaux et aussi de « savoir-faire ». Leur remarquable expansion interne, complétée par des bénéfices croissants à l'extérieur, leur

assure en même temps un rythme d'évolution technique plus rapide. Leur supériorité, tout autant qualitative que quantitative, déclenche en Europe la course à la recherche d'un partenaire américain. Aussi, parmi les grandes firmes « multinationales », celles qui sont en fait américaines par leur origine et leur siège principal sont-elles de loin les plus nombreuses. Disposant d'une bonne expérience de la stratégie économique internationale, les sociétés américaines sont actuellement en train d'exploiter beaucoup plus méthodiquement les possibilités du Marché commun que les Européens eux-mêmes.

## L'efficacité de l'industrie communautaire

La phase transitoire devait permettre à chaque membre de la CEE de s'adapter aux nouvelles situations créées par l'ouverture des frontières. Les renseignements chiffrés fragmentaires dont on dispose ne permettent pas toujours de conclure à une évolution harmonieusement convergente.

Les institutions communautaires, au développement lent et irrégulier, n'ont pas été mises en mesure d'exercer toute l'influence qu'elles pouvaient espérer. Sans doute, on l'a vu, les industries des Six ont répondu aux stimulations d'un marché en extension. De plus — et c'était l'un des avantages attendus de la Communauté — le libre échange dans la CEE a permis plusieurs fois d'atténuer les fluctuations cycliques des économies nationales : des exportations accrues compensent en partie le recul de la demande intérieure (cas des récessions italienne en 1963-1964 et allemande en 1966-1967) ; et la forte demande des pays voisins a sans conteste aidé l'industrie française à « digérer » rapidement la crise du printemps 1968. Mais à côté de ces constatations favorables, d'autres sont plus inquiétantes. Les écarts persistants dans les indices des prix ont ainsi ajouté leurs effets au désordre croissant du système monétaire international pour déranger les parités monétaires des Six.

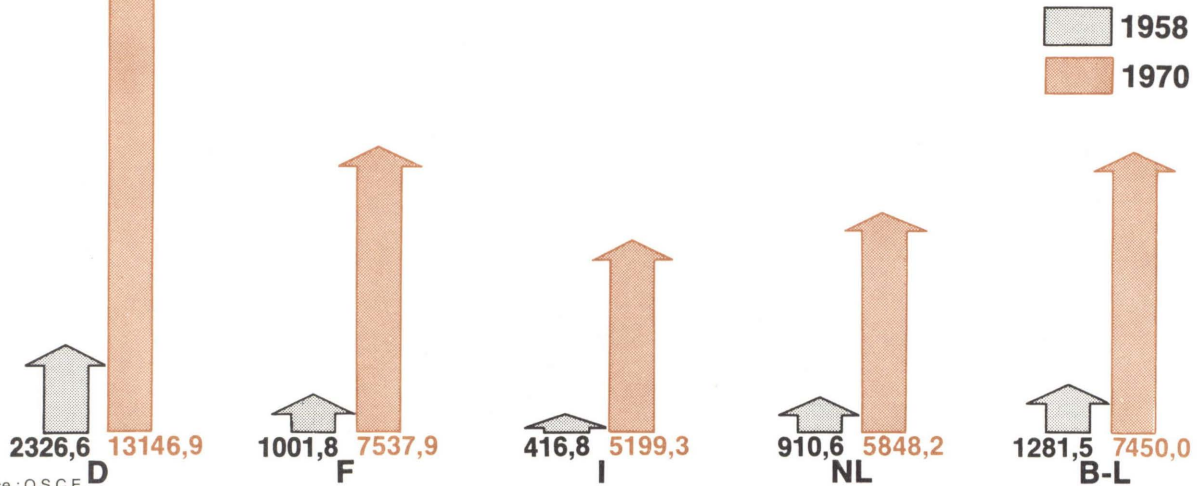
A plusieurs reprises les Etats membres ont été ainsi incités à prendre des mesures restrictives de caractère nettement protectionniste : contrôle des changes en France, manipulation de taxes sur le commerce extérieur en Allemagne, blocage des prix et des salaires aux Pays-Bas, contrôle des mouvements de capitaux en Italie. Même temporaires, tous ces mécanismes de défense de l'économie nationale n'en aboutissent pas moins à « gripper » la machine communautaire. Ces insuffisances soulignent la nécessité d'élaborer une politique économique commune, dans laquelle la politique industrielle doit tenir une place de choix.

En effet, l'*efficacité* de l'industrie communautaire laisse toujours à désirer. Le fléchissement récent du taux de progression de la production industrielle des Six n'est peut-être pas le signe le plus inquiétant. Il y aurait sans doute à surveiller davantage l'écart persistant entre les niveaux de productivité et de rentabilité des entreprises industrielles aux Etats-Unis et en Europe occidentale.

La répartition des entreprises selon leurs *dimensions* demeure également à la fois très contrastée et imparfaitement adaptée. Il n'existe évidemment pas une seule dimension optimale et, selon les types d'industrie, les exigences de main-d'œuvre sont extrêmement inégales. A l'échelle globale d'une économie nationale, toutefois, et même à celle d'une grande branche industrielle, la valeur ajoutée par personne employée — assez bon critère d'efficacité — croît à peu près généralement avec les dimensions de l'établissement.

En fait, les *petites et moyennes entreprises* ont leur rôle à jouer, notamment dans les domaines de l'innovation et de l'exploration de produits et marchés nouveaux, car leur souplesse d'adaptation est supérieure à celle des grandes sociétés, aux lourdes machines administratives (on connaît bien le rôle qu'elles ont rempli dans l'expansion industrielle japonaise). C'est d'ailleurs cette catégorie

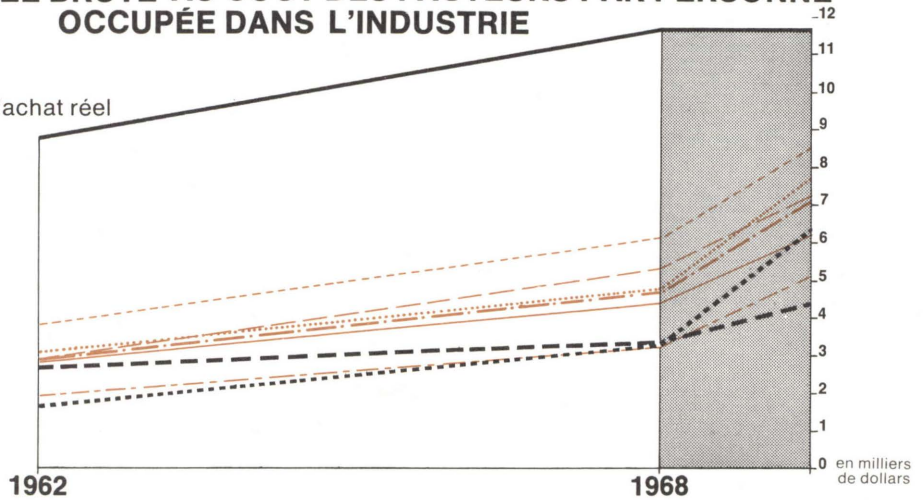
## DÉVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS INDUSTRIELLES INTRACOMMUNAUTAIRES (valeur en millions d'unités de compte)



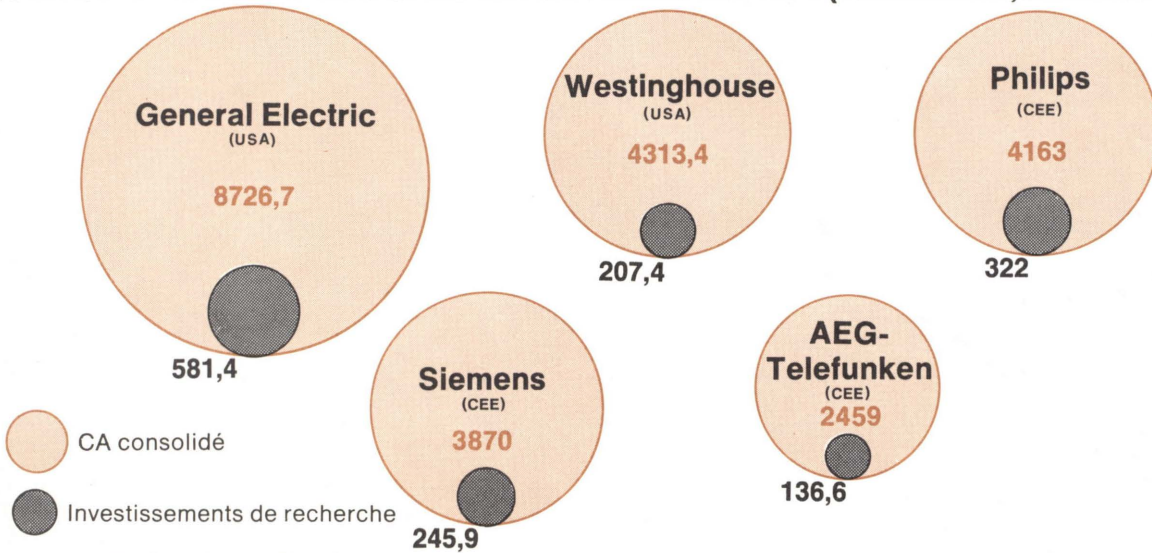
## VALEUR AJOUTÉE BRUTE AU COÛT DES FACTEURS PAR PERSONNE OCCUPÉE DANS L'INDUSTRIE

en termes de pouvoir d'achat réel

- ..... D
- F
- I
- NL
- B
- CEE
- Royaume-Uni
- ..... Japon
- Etats-Unis



## CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ ET INVESTISSEMENTS DE RECHERCHE POUR QUELQUES GRANDS GROUPES INDUSTRIELS EN 1970 (estimations, en millions d'uc)



Sources : « Industries électroniques », « Entreprise »

## Répartition de la main-d'œuvre dans les industries manufacturières

Pourcentage de l'effectif total des industries manufacturières employé dans des établissements comptant

Pays	années	+ de 1 000 personnes			de 100 à 499 personnes			- de 20 personnes		
		OSCE 1963	1961 1965	1968 1969	OSCE 1963	1961 1965	1968 1969	OSCE 1963	1961 1965	1968 1969
(A) Allemagne <sup>(b)</sup>	1963/1968	28	47,3	48,1	25	25,7	25,4	18	2,0 <sup>(c)</sup>	1,9 <sup>(c)</sup>
(B) France <sup>(c)</sup>	1962/1966	17	19,6	19,9	27	29,4	29,8	25	17,4	15,7
(B) Italie <sup>(b)</sup>	1965/1969	14	23,1	23,9	22	32,3	33,0	35	—	—
(A) Pays-Bas <sup>(b)</sup>	1961/1968	28	36	40	14	27	25	15	—	—
(B) Belgique	1963/1969	25	24,7	23,6	28	28,5	29,7	13	12,5	12,7
Etats-Unis		31			31			7		
Japon		16			22			26		

Sources :

En Allemagne : SIBA — Ind. und Handwerk ;  
En France : INSEE Et. ind. et com. en Fr. ;  
En Italie : Statistiche del lavoro ;  
Aux Pays-Bas : CBS Maandstad. van ind. ;  
En Belgique : ONSS — Rapport annuel.

(A) Entreprises  
(B) Etablissements  
(<sup>b</sup>) de 10 à 19  
(<sup>c</sup>) plus de 10 p.o.  
(<sup>e</sup>) Salariés.

qui contribue pour l'essentiel, par la création incessante d'entreprises nouvelles compensant ainsi des disparitions également nombreuses, au renouvellement, à la mobilité nécessaires des activités industrielles. Il est donc normal que leur proportion, qui a partout décliné rapidement jusque vers 1930, puis plus lentement, soit presque stabilisée depuis une vingtaine d'années. Mais cette catégorie des PME est elle-même extrêmement hétérogène. Elle juxtapose de vieilles entreprises semi-artisanales peu productives et de jeunes entreprises moyennes très dynamiques.

Dans la plupart des secteurs industriels, on peut admettre qu'un établissement employant moins de 20 personnes ne peut remplir qu'une fonction strictement locale. Or, sauf peut-être au Benelux, il y en a encore proportionnellement trop dans la CEE. Les catégories les plus intéressantes par leurs aptitudes créatrices et leurs possibilités de croissance emploient habituellement plus de 50 ou 100 personnes. On remarquera qu'aux Etats-Unis la catégorie moyenne la plus représentative (100 à 500 emplois par établissement) utilise autant de main-d'œuvre que les très grandes usines (plus de 1 000 emplois). Elle est moins développée dans la Communauté où, d'autre part, son expansion se heurte souvent à des *difficultés de financement* beaucoup plus grandes que celles des grosses firmes, et ces faiblesses financières risquent d'hypothéquer l'avenir. Un renforcement des moyens de crédit et un élargissement du marché des capitaux apparaissent urgents ; les moyens nationaux de chaque Etat membre ne sont certainement pas suffisants.

Enfin, les *industries communautaires à technologie avancée* sont insuffisamment développées. Pour ces industries, la capacité d'innovation et la puissance industrielle ne sont pas seulement des atouts dans la compétition économique : elles sont la condition *sine qua non* d'accès à certaines productions ; il y a des seuils minimaux de puissance industrielle, financière et technologique au-dessous desquels la production est vouée à l'échec ou condamnée à une non-rentabilité permanente. Or, dans le secteur aérospatial, le chiffre d'affaires total des firmes américaines représentait en 1967 plus de treize fois celui des firmes des Six qui était à peine supérieur, dans ce domaine, à celui des firmes britanniques. Dans le domaine électrique, électromécanique et électronique, les six principales firmes américaines réalisaient ensemble en 1968 un chiffre d'affaires de près de 27 milliards de dollars, soit plus du double de celui des neuf principales firmes de la Communauté (12,6 milliards de dollars). Les cinq principales firmes japonaises atteignent, à elles seules, un chiffre d'affaires de près de 8 milliards de dollars.

Si l'on considère isolément le gros matériel électromécanique (turbo-alternateurs), la disparité globale est moins marquée, mais la capacité unitaire des deux géants américains (General Electric et Westinghouse) atteignait le triple de celle de la plus grande firme communautaire

(KWU) et était six fois plus élevée que celle des deux suivantes (BBC Mannheim et CGE-Alsthom). On ne dispose pas de chiffres très précis au sujet de *l'informatique*. Il semble néanmoins qu'en 1968 le total des chiffres d'affaires des industries de la Communauté (filiales de sociétés américaines exclues) ne dépassait pas 130 millions de dollars, alors que celui des entreprises américaines atteignait 8 750 millions, soit 67 fois plus.

Il n'est donc nullement exagéré d'affirmer qu'il n'y a pas de véritable marché commun — ni libre circulation interne, ni protection à l'égard de l'extérieur — pour les biens de technologie avancée. L'appui donné aux industries de pointe, dans le cadre national, n'a pas compensé les effets de ce cloisonnement qu'il a d'ailleurs contribué à imposer. L'accroissement de l'écart de compétitivité Europe-Etats-Unis dans ce secteur risque, si l'on n'y remédie pas, de conduire l'Europe occidentale à une spécialisation dans les productions traditionnelles qui compromettrait à long terme ses chances d'expansion et son indépendance technologique.

### Les raisons d'une faiblesse

Vouloir résoudre tous les problèmes de la croissance industrielle moderne avec les seuls moyens nationaux de nos modestes Etats européens n'était-il pas utopique ? On ne peut qu'être frappé par l'insignifiance des caractères communautaires dans l'évolution des structures industrielles chez les Six : « Le marché était devenu continental et les structures étaient restées nationales <sup>2</sup> ».

Dans un monde mouvant, les vieilles habitudes liées aux concepts nationaux traditionnels tardent à laisser sa place à un esprit plus large. L'évolution des structures industrielles, indispensable en tout état de cause et stimulée par les perspectives d'un marché commun, s'est faite jusqu'à présent dans les cadres nationaux traditionnels et non dans ceux élargis de la Communauté. Durant la phase transitoire, chaque Etat a voulu d'abord se mettre en position de force, et le maintien de règlements et de mentalités hérités du passé a contribué à limiter les effets de l'intégration économique, au détriment de chaque partenaire. Les cloisonnements nationaux, d'ordre juridique, fiscal et administratif, gardent une grande partie de leur consistance.

L'union douanière elle-même voit ses effets limités par le jeu des *entraves techniques* aux échanges intracommunautaires. L'harmonisation des diverses normes nationales progresse trop lentement (21 directives en ce sens étaient approuvées au début 1972, 25 étaient en instance devant le Conseil et 50 en préparation). L'adoption rapide de méthodes et de règles communes est nécessaire, notamment dans le domaine de la protection du milieu et du consommateur, si l'on veut éviter que des initiatives nationales

<sup>2</sup> G. COLONNA DI PALIANO.



prises en ordre dispersé ne conduisent à l'apparition de nouvelles entraves.

Les efforts européens de coopération technologique ont été caractérisés par une absence complète d'homogénéité, sans aucune confrontation d'ensemble des méthodes et des résultats industriels. L'examen des expériences tentées permet de constater qu'elles n'ont pu être organisées selon le schéma le plus rationnel sur le plan financier et industriel, qu'elles n'ont pas été gérées selon les seules règles de l'efficacité et qu'enfin elles ont eu pour objectif des productions et non pas le développement d'entreprises industrielles fortes : elles n'ont guère eu de conséquences positives sur la restructuration des entreprises pour lesquelles elles demeurent des aventures sans lendemain.

Un autre problème important est celui des *marchés publics et semi-publics*. Ceux-ci sont très généralement réservés aux entreprises nationales, sans grande considération de prix, de qualité et de commodité, bien que de telles pratiques soient en principe illégales depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1970<sup>3</sup>. Certains secteurs essentiels de l'industrie communautaire sont ainsi privés de l'avantage que représente la disposition d'un large marché intérieur. Les secteurs défavorisés sont en particulier ceux de certains biens d'équipement, du matériel de transport public et, plus généralement, de nombreux matériels de technologie avancée pour lesquels les marchés publics représentent une fraction importante des débouchés. *Le cloisonnement de facto du marché demeure la règle*, et l'impossibilité de recourir à des adjudications ouvertes rend extrêmement difficile le contrôle du respect du Traité. C'est le cas, par exemple, des centrales électronucléaires et du matériel aéronautique.

D'autre part, la *restructuration* et la concentration des entreprises, poursuivies à un rythme plus rapide depuis une vingtaine d'années, continuent de s'effectuer pour l'essentiel dans les cadres nationaux, trop étroits, quand elles ne se font pas au bénéfice des industries de pays tiers.

Nombre d'implantations nouvelles et fusions  
1-1-1961 - 30-6-1970

	de pays membre à pays membre	de pays membre à pays tiers	de pays tiers à pays membre
Implantations unilatérales (création de filiales directes)	2 749	1 425	4 252
Fusions, participations de contrôle	323	273	1 037
Coopérations	1 349	1 469	2 254

L'apport américain a, sans conteste, été bénéfique et continue de l'être, ne serait-ce que par sa valeur d'exemple et de défi. Mais il le serait bien plus encore, sans équivoque, si face à lui s'élaborait une gamme suffisamment étendue de *groupes multinationaux européens* vigoureux, capables d'exercer en Europe occidentale et au-dehors, notamment sur le marché américain lui-même, l'énergie conquérante indispensable à la grande firme internationale d'aujourd'hui. Il est raisonnable de penser que des progrès dans la voie d'une véritable intégration industrielle aideraient à substituer le réflexe expansionniste au réflexe défensif qui l'emporte encore trop souvent, et à utiliser plus rationnellement, et donc plus efficacement, les ressources européennes. Incriminer la puissance américaine est aussi ridicule que vain ; la réussite n'est pas un vice. Face à la puissance industrielle des Etats-Unis, face à d'autres puissances montantes — comme l'URSS, le Japon — les

<sup>3</sup> A partir du 26 juillet 1972 les appels d'offres de marchés publics supérieurs à un million de dollars doivent s'effectuer suivant une procédure harmonisée.

Six, et bientôt les Dix, disposent d'un potentiel industriel qui n'a rien à redouter s'il forme réellement un ensemble vivant.

C'est pourquoi il faut regretter que le développement — qui serait utile — de sociétés transnationales se heurte à l'absence d'un statut de *société européenne* et, de façon générale, aux disparités nationales des conditions juridiques, fiscales, financières des activités industrielles dans la CEE. Le manque d'informations et de connaissances réciproques entre entrepreneurs des six pays est également à regretter dans cette perspective.

Le phénomène de *concentration* n'en a pas moins été marquant dans les vingt dernières années, mais il a été proportionnellement plus important pour les entreprises déjà grandes et même très grandes que pour les autres. Dans chaque pays du Marché commun, on se préoccupe d'abord de disposer de groupes industriels de « dimension internationale » alors que presque toutes les grosses firmes n'étaient encore que proportionnelles à la puissance du seul marché national (à l'exception partielle des pays du Benelux). Dans la course à la puissance par la grande dimension, le groupe de tête a chaque fois bénéficié de façon privilégiée des possibilités de croissance et plus encore des moyens de la croissance. Quelle qu'ait pu être la nécessité et la fatalité d'un tel processus, on peut se demander s'il n'a pas accaparé avec excès les énergies et les ressources. Cette concentration des plus grands n'a-t-elle pas nui au développement des entreprises moyennes en limitant plus parcimonieusement les capitaux disponibles ? Et d'autre part, on voit se profiler la perspective de quelques grands groupes quasi monopolistiques à l'échelle nationale, avec le risque d'étouffement que cela comporte pour la foule des PME, luttant entre eux à l'intérieur de la Communauté et y substituant de fait les rivalités nationales à la concurrence entre entreprises prévue par le Traité de Rome ; les notions de firme dominante et de concurrence normale s'en trouvent faussées.

Par ailleurs, la conjonction de la volonté de puissance et du souci d'atténuer les répercussions sociales de l'évolution industrielle a conduit les pays de la Communauté à pratiquer une politique « dichotomique », privilégiant financièrement deux séries de branches industrielles, celle des « *secteurs de pointe* » et celle des « *secteurs en déclin* ». On a pu dire que, avec la louable intention d'éviter les crises sociales et régionales, « les pays européens étaient en train de se spécialiser dans un type de concurrence certainement ruineuse : l'émulation dans l'octroi d'aides aux secteurs nationaux incapables de maintenir le passé<sup>4</sup> ».

Quant aux industries de technologie avancée, domaine encore réservé des nationalismes économiques, elles absorbent une telle proportion des ressources nationales qu'on risque de négliger les autres fabrications sur lesquelles elles doivent s'appuyer et qui, théoriquement, devraient être les bénéficiaires de leur effet d'entraînement. « L'investissement dans les secteurs avancés est, à moyen terme, productif uniquement lorsqu'il existe une structure intermédiaire capable de profiter de l'apport technologique qu'ils créent. Il faut donc éviter que les *retombées* ne rencontrent que le vide<sup>4</sup> ». De récents incidents de centrales nucléaires en panne parce que l'industrie nationale de la robinetterie ou de la tuyauterie n'avait pu suivre au même pas en sont une parfaite illustration. C'est dire qu'il convient de dépasser le nationalisme technologique et de mener, en ce domaine aussi, une politique à l'échelle de l'Europe si l'on veut éviter que, pris isolément, les Etats membres ne soient dépassés par les autres grands ensembles de l'hémisphère industrialisé.

Le rôle de la Communauté peut donc être déterminant pour l'avenir. Sur tous les points qui ont été, trop brièvement, passés en revue dans cette fiche, le mémorandum de la Commission propose un certain nombre de réponses possibles qui feront l'objet d'une seconde fiche.

<sup>4</sup> G. COLONNA DI PALIANO.

# Vorschläge für eine Basisbibliothek über die europäische Einigung (I)

## Propositions pour une bibliothèque de base sur l'unification européenne (I)

## Proposte per una biblioteca di base sull'unificazione europea (I)

## Voorstel voor een basisbibliotheek over de Europese eenmaking (I)

## European unification : a suggested basic library (I)

### OUVRAGES EN LANGUE FRANÇAISE

**Armand Louis et Drancourt Michel, « Le Pari européen »,** Paris, Fayard, 1968, 311 p.

A l'heure où les formidables développements de la technique rendent nécessaires une réorganisation de la société et des changements hardis dans les rapports entre les peuples, l'Europe a cessé d'avoir dans le monde une influence politique. Au lieu de copier des modèles existants, elle doit se donner une organisation nouvelle qui concilie les exigences de la liberté des individus et celles de la discipline collective et de la technique. Le Pari européen est un pari à la Pascal : ne pas transgresser l'ancien compartimentage des Etats, ne pas savoir maîtriser les réflexes nationaux, voilà qui équivaut, pour les Européens, à se condamner à l'effacement ; s'y résoudre c'est, au pis, ne rien perdre et, au mieux, s'enrichir en commun, tout en devenant le pilote et le centre de cohésion du monde de demain.

**Benda, Bernanos, Jaspers, Sender, etc., « L'esprit européen »,** Neuchâtel, Ed. de la Baconnière, 1947, 360 p.

Les « rencontres internationales de Genève » ont réuni dans cette ville, en septembre 1946, des intellectuels venus de toute l'Europe et parmi lesquels on retrouve quelques-uns des meilleurs représentants de la pensée contemporaine. Neuf d'entre eux donnèrent des conférences où ils exposèrent leurs vues sur l'esprit de l'Europe. Leurs auditeurs eurent l'occasion de discuter les idées émises : cinq entretiens ajoutèrent à l'utilité de cette confrontation. Ce volume contient les textes *in extenso* des conférences et des entretiens.

**Berger Gaston et autres, « Le Fédéralisme »,** Paris, PUF, 1956, 409 p.

Ce volume est le premier d'une collection destinée à permettre la diffusion des cours et travaux de divers Centres d'Etudes supérieures spécialisés. Il reproduit la plupart des enseignements donnés au cours de la session de sciences politiques qui s'est tenue à Nice, en 1954, sur le thème du fédéralisme.

**Bonneville Georges, « Prophètes et témoins de l'Europe »,** Leyden, Sijthoff, 1961, 183 p.

L'Europe moderne est-elle une pure conception de juristes ? L'auteur de ce livre qui ne le pense pas nous montre combien, de 1914 à l'époque contemporaine, des écrivains français aussi divers que Romain Rolland, Gide, Valéry, Giraudoux, Martin du Gard, Drieu la Rochelle, Bernanos, Jules Romains, Duhamel, Malraux, Camus, ont eu une conscience aiguë de l'Europe. Cette étude propose au lecteur, non un inventaire, mais un témoignage vivant sur la marche de notre continent vers l'unité.

**Brugmans Henri, « L'idée européenne 1920-1970 »,** Bruges, De Tempel, 1970, 405 p.

Le but de cet ouvrage est de familiariser le lecteur avec les grandes étapes de la construction européenne. Il ne faut pas y chercher une description des institutions officielles de l'Europe mais une étude d'un courant historique d'opinion qui, de nos jours, s'est manifesté dans les élites dirigeantes et d'une manière plus diffuse dans le grand public. « **Les origines de la civilisation européenne** », Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1958, 264 p. Liège, Georges Thone.

« **L'Europe prend le large** », Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1961, 367 p. Liège, Georges Thone.

« **L'Europe des Nations** », Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1970, 478 p. Liège, Georges Thone.

« L'histoire de l'Europe ne saurait pas être une addition de je ne sais combien d'histoires nationales dont chacune se comprendrait par elle-même quitte à la comparer à d'autres. Elle est un ensemble cohérent et constitue le patrimoine de tous. » Ces trois volumes, dont chacun forme un tout, retracent l'histoire des Européens « liés souvent par des efforts collectifs et toujours par une commune destinée ». L'auteur s'est attaché à mettre en relief les courants dont l'actualité n'est pas morte aujourd'hui et qui continuent à mouler le visage de l'Europe. Un examen de conscience, une brève analyse des héritages européens et une synthèse des expériences communes constituent le tome I ; le tome II conduit le lecteur des croisades à la veille des guerres de religion et le tome III couvre la période allant des guerres de religion à 1914 ; il se termine par un épilogue intitulé « de la Belle époque à la contestation ».

**Duroselle Jean-Baptiste, « L'idée européenne dans l'Histoire »,** Paris, Denoël, 1965, 341 p.

« Ce livre s'efforce de décrire la réalité historique et M. Duroselle ne se fait pas l'avocat d'une idée européenne abstraite », écrit Jean Monnet dans la préface. M. Duroselle nous montre quelles ont été, au cours de 25 siècles d'Histoire, les conceptions de l'Europe dans les cadres politiques et les élites intellectuelles de chaque époque. Au terme de son étude, l'auteur évoque les hommes et les circonstances qui ont été à l'origine de la création d'une Communauté européenne.

**Gouzy Jean-Pierre, « Les Pionniers de l'Europe »,** Lausanne, Centre de Recherches européennes de Lausanne, 1968, 168 p.

« L'originalité de ce livre, écrit M. Rieben qui l'a préfacé, est de mettre en lumière le rôle joué par les fédéralistes et leurs amis pendant la guerre et au lendemain de la guerre.

En tirant un trait d'union entre l'effort des bâtisseurs de l'Europe communautaire et l'arrivée progressive aux responsabilités des générations nées après la guerre, le livre de M. Gouzy aidera les jeunes à mieux dégager une telle perspective en même temps qu'il donnera aux *Fédéralistes* européens la place qui leur revient dans la fresque des bâtisseurs de l'Europe communautaire. »

**Gruter Edouard**, « *L'idée européenne* », Paris, Armand Colin, 1970.

**Jotterand René**, « *Présentation de l'Europe dans les classes terminales* », Strasbourg, Conseil de la Coopération culturelle du Conseil de l'Europe, Série « *L'Éducation en Europe* », 1966, 77 p.

Ce petit ouvrage, de caractère pratique, offre une documentation et des informations, des idées et des suggestions.

**Lecerf Jean**, « *Histoire de l'unité européenne* », Paris, Gallimard, Coll. Idées, 1965, 382 p.

Appels de Churchill et de Schuman, pool charbon-acier, armée européenne, conférence de Messine, traité de Rome, départ et accélération des Communautés, candidature britannique suivie de celles d'autres pays d'Europe et d'une inquiétude mondiale, rupture, bouderies, reprise, fusion des Communautés, partnership avec les États-Unis, ce dialogue entre l'Europe et le monde entier forme une histoire passionnante. Jean Lecerf qui, en témoin, l'a vécue au jour le jour nous la raconte.

**Lory Marie-Joseph**, « *Douze leçons sur l'Europe (1914-1947)* », Bruges, De Tempel, 1968, 488 p.

Ce livre constitue la somme d'un enseignement d'histoire contemporaine donné durant quinze ans au Collège de l'Europe. « Il a pour but, déclare M. Brugmans qui l'a préfacé, de faire comprendre l'évolution des choses à notre époque, en plaçant les phénomènes dans leur contexte réel. L'auteur s'est efforcé, au cours de ces douze leçons, de nous rendre sensible une évolution d'ensemble. »

**De Madariaga Salvador**, « *Portrait de l'Europe* », Paris, Calmann-Lévy, 1952, 192 p.

La coopération et l'intégration européennes doivent tenir compte des caractères différents des peuples et des nations qui composent l'Europe. Si l'on pouvait, autrefois, ignorer ces différences et vivre avec la caricature de « l'Allemand, du Français, de l'Anglais, du Hollandais », une telle attitude n'est plus permise aux Européens dans la situation actuelle. Salvador de Madariaga, l'un des principaux promoteurs de l'idée européenne, montre que pour mieux comprendre ses voisins, il faut d'abord savoir qui ils sont.

**Massip Roger**, « *De Gaulle et l'Europe* », Paris, Flammarion, 1963, 204 p.

Le Général de Gaulle est-il pour ou contre l'Europe unie ? Telle est la signification réelle du titre de cet ouvrage paru en 1963. R. Massip suit pas à pas l'action du Président de la République dans ses rapports avec le problème de l'unification européenne. En complément, une série de textes choisis parmi ceux où le thème européen a été traité par le Général de Gaulle.

**Monnet Jean**, « *Les États-Unis d'Europe ont commencé* », Paris, Laffont, 1955, 171 p.

Premier Président de la CECA (1952-1954), Jean Monnet, au cours de ces années consacrées à l'action, a formulé, à l'occasion d'actes officiels, et commenté, lors de certaines manifestations privées, les idées maitresses de l'œuvre entreprise. On trouvera, réunis dans ce livre, ces documents où Jean Monnet exprime les idées directrices de la construction européenne.

**Poignant Raymond**, « *L'enseignement dans les Pays du Marché commun* », Paris, Institut pédagogique national, Services d'édition et de vente des publications de l'Éducation nationale, 1965, 319 p.

Étude comparative sur l'organisation et l'état de développement de l'enseignement dans les pays du Marché commun, aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en URSS.

**De Rougemont Denis**, « *Vingt-huit siècles d'Europe - la conscience européenne à travers les textes* », Paris, Payot, 1961, 418 p.

Ce n'est pas une histoire de l'Europe. L'auteur a choisi de citer des auteurs qui demeurent actuels et peuvent encore parler aux hommes de notre époque soit en tant que témoins des origines de la civilisation ou de l'apparition de ses problèmes cruciaux au niveau de la conscience historique, soit comme précurseurs ou champions de plans d'unions fédératives qui, sous nos yeux, commencent à prendre corps.

**Rovan Joseph**, « *L'Europe* », Paris, Ed. du Seuil, 1966, 416 p.

Ce livre est une redécouverte de notre continent, de sa réalité et de sa diversité géographique, de son évolution historique, de ses tentatives successives d'unification. C'est aussi une présentation des Europes possibles, de celles qui se construisent progressivement depuis vingt ans à Six, à Sept, à Dix-huit ou à Vingt, un panorama éclairé par de multiples documents.

**Sampson Anthony**, « *Les nouveaux Européens* », Paris, Laffont, 1970, 491 p.

Cette étude montre les résistances nationales à surmonter pour que s'élabore une « nouvelle société européenne ». Anthony Sampson a parcouru la majeure partie des pays de l'Europe occidentale et mené son enquête à tous les niveaux. Il décrit également l'Europe en train de se faire à travers les yeux de diverses personnalités. Il s'efforce de décrire de quelle sorte d'Europe il s'agira, en abordant les problèmes communs que sont l'extension de la technocratie, les conflits entre régions et capitales, la concurrence avec l'Amérique, le déclin des oppositions, la confrontation avec l'Europe de l'Est.

**Schuman Robert**, « *Pour l'Europe* », Paris, Nagel, 1963, 209 p.

Robert Schuman a réuni dans ce livre, provenant de multiples notes de conférences, d'articles de journaux, d'interventions au Parlement, etc., les idées essentielles qui ont guidé l'action menée pendant sa vie politique en faveur de l'Europe unie.

**Sédillot René**, « *Survол de l'histoire de l'Europe* », Paris, Fayard, Coll. les grandes études historiques, 1967, 283 p.

Survoler l'histoire de l'Europe, ce n'est pas étudier chacune des nations qui la composent, c'est, pour M. Sédillot, « chercher l'Europe au-delà et au-dessus des nations ». L'auteur s'est attaché à dégager l'idée que chaque siècle a pu se faire de l'Europe, à considérer les efforts tentés pour la construire et à confronter l'Europe dans son ensemble au reste du monde.

**Spaak Paul-Henri**, « *Combats inachevés* » (2 volumes) :

T. 1 « *De l'Indépendance à l'Alliance* », 315 p.

T. 2 « *De l'espoir aux déceptions* », 444 p., Paris, Fayard, 1969.

Les mémoires de Paul-Henri Spaak s'étendent sur plus de trente ans de vie politique. Ils retracent le déroulement détaillé des événements auxquels il a participé et sont riches en documents inédits et en portraits saisissants. Plus spécialement, le tome II décrit la prise de conscience européenne, marquée par le Plan Marshall, le Conseil de l'Europe et le Plan Schuman, le projet de Communauté politique, l'Alliance atlantique. Puis ce sont les crises : crise de l'Alliance atlantique et crise de la Communauté européenne.

**Vercauteren F.**, « *Atlas historique et culturel de l'Europe* », Paris, Elsevier, 1964.

**Voyenne Bernard**, « *Histoire de l'idée européenne* », Paris, Petite Bibliothèque Payot, 1964, 250 p.

L'auteur retrace l'histoire de la conscience européenne, « comment elle est née, s'est développée, le contenu réel, intellectuel et affectif que les hommes des différentes époques plaçaient sous ce mot Europe ». Pour ce faire, M. Voyenne passe en revue « les tentatives qui se sont succédé pour faire de l'Europe une unité » et rappelle « en contre-point de ces projets, les faits qui les ont motivés, éclairés ou contrariés ».

## LIBRI IN LINGUA ITALIANA

**Mario Albertini**, « Il federalismo e lo Stato federale - Antologia e definizione », A. Giuffrè editore, Milano, 1963, pag. XXII + 205.

La formazione del federalismo moderno dalla kantiana « Per la pace perpetua » (1795) al problema dell'unità europea, attraverso la critica e la crisi dello Stato nazionale. Letture fondamentali, acutamente presentate, tratte da Kant, Hamilton, Proudhon, Frantz, Lord Lothian, Robbins, Einaudi e Friedrich.

**Achille Albonetti**, « Preistoria degli Stati Uniti d'Europa », A. Giuffrè editore, Milano, 1964, (2ª ed.), pag. 116.

A metà tra la cronaca politica e la storia diplomatica, l'opera espone con ricchezza di particolari e vivezza di sintesi le vicende della formazione degli organismi di collaborazione e di integrazione europea, le loro realizzazioni e la loro evoluzione fino all'affermarsi dei grandi problemi tuttora aperti: il dialogo USA-URSS, il disarmo nucleare, la partnership atlantica, il riaffacciarsi del nazionalismo, il contrastato ingresso della GB nel Mercato Comune. Bibliografia.

**Achille Albonetti**, « Egomonia o partecipazione? Una politica estera per l'Europa », Etas Kompass ed., Milano, 1969, nuova collana di Saggi, n. 16, pag. 203.

Partendo dalla constatazione che l'influenza dell'Europa occidentale sugli affari mondiali è pressochè nulla, e che dagli impegni con gli Stati Uniti gli Europei, piuttosto che essere stimolati a conquistare la prospettiva partnership fra eguali, rischiano di ricavare le servitù pericolose di un condominio americano-sovietico, l'autore compie un'analisi realistica e stimolante delle circostanze e cause della attuale impotenza politica europea. La risposta a tutti i problemi — dal gap tecnologico alla coesistenza, dal patto atlantico alla sicurezza europea, dai rapporti con gli USA alla crisi del blocco orientale e del Medio Oriente — è tuttora quella — sostiene l'autore — data all'Aja, ventidue anni fa, dal congresso federalista: l'unità economica, politica e militare dell'Europa.

**Mario Bastianetto**, « Storia degli Europei », Soc. editrice « Il Mulino », Bologna, 1966 (2ª ed.), pag. 215.

La storia degli Europei — si legge nel risvolto di copertina — è in gran parte una storia inedita. In effetti il filtro attraverso il quale viene pensata e divulgata la nostra storia è costituito ancora dal principio dello Stato nazionale sovrano. Ma ora che la realtà internazionale conosce soltanto protagonisti di dimensioni continentali, i limiti economici, politici e militari delle Nazioni tradizionali rendono a queste impossibile ogni libertà di iniziativa, quindi l'esercizio dell'indipendenza, della sovranità e della stessa democrazia. Libertà di iniziativa, indipendenza, democrazia — cioè vera sovranità — potranno essere recuperate soltanto ad un livello superiore, quello dell'unione federale europea. Ampia bibliografia.

**Maria Romana Catti de Gasperi**, « La nostra patria Europa. Il pensiero europeistico di Alcide de Gasperi », A. Mondadori editore, Milano, 1969, pag. 144 + 15 tavole e 7 documenti in facsimile fuori testo.

La narrazione è rivolta ai ragazzi. Presenta, con ampi estratti di scritti e discorsi, il pensiero e l'opera dello statista che, dal 1945 al 1954, anno della morte, fu tra i pionieri del processo d'integrazione europea.

**Federico Chabod**, « L'idea di nazione », prefazione di A. Saitta ed E. Sestan, editori Laterza, Bari, 1967 (coll. Universale Laterza, n. 54), pag. 197.

**Federico Chabod**, « Storia dell'idea d'Europa », editori Laterza, Bari, 1962, pag. XI + 204.

Queste due opere sono fondamentali per una serena analisi critica delle idee di nazione e di Europa, come si sono venute storicamente determinando, e che costituiscono i due poli dialettici dell'intera problematica del processo d'integrazione europea.

**Gilberto Cornegna**, « La politica agricola della Comunità Economica Europea », « Edagricole » (Edizioni agricole), Bologna, 1969, pag. VIII + 104.

Ragioni storiche, finalità e meccanismi istituzionali della politica agricola comune sono qui esposti con rigore e sobrietà e situati nel contesto generale dell'integrazione europea, di cui tale politica è uno dei pilastri. Il volume analizza la politica dei prezzi prodotto per prodotto e quella delle strutture. Completa il volume una appendice statistico-figurativa dell'agricoltura europea, dovuta al dr. E. Brardinoni.

**Roberto Ducci e Bino Olivi**, « L'Europa incompiuta », Pubblicazioni della Società Italiana per l'Organizzazione Internazionale, SIOI, « Documenti » XVIII, CEDAM, Padova, pag. XVII + 698.

Raccoglie una settantina di documenti sull'integrazione europea, buona parte dei quali rischia di essere dimenticata o dispersa. Il documento di data più remota è un articolo di Churchill intitolato « Gli Stati Uniti d'Europa » (15 febbraio 1930), il più recente, il comunicato finale della Conferenza « al vertice » dei Sei (L'Aja, 2 dicembre 1969). I commenti che aprono e chiudono il volume e seguono passo passo le tappe segnate dai vari documenti fanno del libro un testo di storia dal taglio moderno, vivo, tutto da meditare e discutere.

**Umberto Gori**, « L'Organizzazione internazionale dalla Società delle Nazioni alle Nazioni Unite », CEDAM, Padova, 1969, pag. 200.

Gli scopi, la struttura, i poteri e i metodi di azione assegnati agli organi delle Comunità Europee rappresentano qualcosa di originale rispetto a quelli propri delle tradizionali Organizzazioni internazionali. Dall'analisi che questo studio compie del fenomeno dell'Organizzazione internazionale emerge il significato del « sovranazionale » che caratterizza, in effetti o in potenza, le strutture comunitarie. Opera di facile lettura, particolarmente utile agli Insegnanti di Diritto e di Educazione civica.

**Walter Hallstein**, « Europa, federazione incompiuta », con la collaborazione di K.-H. Narjes, prefazione all'edizione italiana di Giuseppe Petrilli, Rizzoli editore, Milano, 1971, pag. 303.

« È nel senso più rigoroso e comprensivo del termine, un libro formativo », scrive nella prefazione il Prof. Petrilli, che della Commissione della CEE presieduta da Hallstein fu per alcuni anni autorevole membro. L'opera offre un quadro esauriente e sintetico degli sforzi compiuti per realizzare il disegno comunitario e dei problemi ancora aperti, e costituisce « una nobile testimonianza, prossima talora ad una sorta di ideale autobiografia. »

**Guy Héraud**, « Popoli e lingue d'Europa », Ferro edizioni, Milano, 1966, pag. 434.

Le differenze etniche e linguistiche ostacolano l'unione europea o possono costituire la più solida base? Héraud dimostra la seconda possibilità, tracciando un quadro delle « nostre differenze » che sono « la nostra ricchezza. »

**Richard Mayne**, « La Comunità Europea », prefazione di J. Monnet, Garzanti editore, Milano 1963, pag. 225

**Francesco Tagliamonte**, « Questo è il Mercato comune », Cappelli editore, Bologna, 1962, pag. 197.

Due fra le più efficaci e ricche sintesi dei multiformi aspetti e problemi della Comunità Europea: dai precedenti storici alle prospettive avvenire, dall'economia alla politica, dai dati socio-psicologici a quelli attinenti ai vari settori dell'integrazione: l'acciaio, il carbone, l'agricoltura, l'energia nucleare, la politica sociale, quella fiscale, monetaria, commerciale, regionale, la politica di aiuto ai paesi in via di sviluppo, i rapporti col resto del mondo, ecc. Il contenuto delle due opere può essere facilmente aggiornato con le pubblicazioni divulgative delle Comunità Europee.

**Jean Meynaud, Dusan Sidjanski, « Verso l'Europa unita, Strutture e compiti dei gruppi di promozione »,** Ferro edizioni, Milano, 1968, pag. 427.

Chi vuole l'Europa? Di quali forze dispone? Quali metodi di azione impiega? Con quali risultati? Analisi dell'azione e dell'evoluzione dei principali gruppi, movimenti, organismi e centri di promozione europea. La conclusione scopre il ruolo fondamentale della Scuola e dell'educazione delle masse. Ricca appendice di documenti e bibliografia.

**Léo Moulin, « La società di domani nell'Europa d'oggi »,** Ferro edizioni, Milano, 1965, pag. 322.

La realtà attuale dell'Europa è il divenire, sostiene l'autore, storico e sociologo belga, esponente della Resistenza europea. Per inquadrarla nella sua vera dimensione e nel suo significato bisogna cercare di farsene un'immagine in movimento, nella quale, al di fuori degli schemi del passato, siano ravvisabili le grandi linee di tendenza delle trasformazioni in atto: i processi di integrazione, il nuovo rapporto tra tecnica e umanesimo, la liberazione del proletariato, necessità e pericoli della tecnocrazia, la democratizzazione dell'insegnamento, la gestione del tempo libero. Per ognuno di questi grandi conflitti o problemi l'unità dell'Europa è una risposta che probabilmente non ha alternative.

**John Pinder e Roy Pryce, « L'Europa oltre il Mercato comune », prefazione di Riccardo Perissich,** Il Mulino ed., Bologna, 1970, pag. 189.

Attraverso la storia dei tentativi di allargamento del Mercato Comune e l'analisi del loro insuccesso fino alla scomparsa di de Gaulle, gli autori esaminano la funzione che la Gran Bretagna dovrebbe svolgere in un'Europa decisa ad unificarsi. Essi sostengono la tesi federalista di una più intensa politicizzazione delle Comunità e di un superamento delle sue attuali strutture.

**Mario Reguzzoni, « La riforma della Scuola nella Comunità Economica Europea », presentazione di G. Nosengo, prefazione di G. Gozzer,** Centro di Studi Sociali, Milano (piazza San Fedele 4), Unione Cattolica Italiana Insegnanti Medi, UCIIM, Roma (via della Conciliazione 4), 1966, pag. XX + 406.

L'opera analizza i precedenti storici, la situazione attuale e le riforme in corso o in progetto del sistema scolastico di ciascuno dei sei paesi della CEE e perviene, a conclusione, all'individuazione delle linee di tendenza che potrebbero costituire la base di una politica scolastica comune. Vasto repertorio di fonti bibliografiche di base.

**Joseph Rovani, « L'Europa, idea e realtà »,** Armando editore, Roma, 1968, pag. 386.

Comparso in Francia nella collana di educazione permanente « Peuple et culture », questo ricco e pur agile manuale si propone di offrire a gruppi organizzati di giovani e di adulti uno strumento di studio e di discussione della vasta tematica europea. È pertanto utile anche agli insegnanti d'ogni ordine e grado, sia come opera di aggiornamento sia come sussidio didattico. Contiene letture e documenti, un glossario e una bibliografia essenziale. All'edizione italiana sono stati apportati opportuni adattamenti.

**Anthony Sampson, « I nuovi Europei »,** A. Garzanti editore, Milano, 1969, pag. 511.

L'autore si pone la domanda: fino a che punto i paesi dell'Europa occidentale, Inghilterra compresa, si stanno avvicinando fra loro? La risposta è cercata in un attento viaggio attraverso questi paesi, compiuto con occhi di storico, di economista, di sociologo.

**Stefano Silvestri, « La sicurezza europea. Modelli di situazioni internazionali in Europa negli anni '70 »,** Soc. editrice Il Mulino, Bologna, 1969, pag. 181.

Il problema della sicurezza è legato a quello dell'integrazione e dell'unione europea ben più di quanto sembrano, di solito ammettere coloro che si occupano prevalentemente degli aspetti economici di tale processo. Questo studio, partendo da sei ipotesi di possibili situazioni e tensioni

internazionali, analizza il ruolo dell'Europa e tenta di definire gli strumenti di cui essa dispone o dovrebbe disporre per farvi fronte.

**A. S. e E. R., « Problemi della Federazione europea »,** edizioni del Movimento italiano per la Federazione europea, Roma, 1944, pag. 127.

Si tratta dello storico « Manifesto di Ventotene », concepito e redatto negli anni 1941 e 1942 da Altiero Spinelli e Ernesto Rossi, mentre scontavano la condanna al confino per antifascismo. Diffuso dapprima clandestinamente, si pose dopo la Liberazione come la carta fondamentale del federalismo europeo contemporaneo. Diventato introvabile, viene ora ristampato nel testo originale integrale dal Movimento Federalista Europeo, Sezione di Bologna, via Indipendenza n. 62, al quale ne va fatta richiesta.

**Luigi Volpicelli, Trieste Valdi, « Prospettive europee della Scuola. Contributi per una comunità educativa in un'Europa integrata »,** Ferro edizioni, Milano, 1968, pag. XV + 397.

Il libro si compone di tre parti: l'idea d'Europa nella pedagogia, modi d'europeizzazione della Scuola, comparazione delle strutture scolastiche di alcuni paesi europei e relative tendenze di trasformazione. Ampissima appendice bibliografica.

**« Europa e Africa: per una politica di cooperazione »,** a cura di Roberto Aliboni, Quaderni dell'Istituto Affari Internazionali, IAI, Il Mulino ed., Bologna, 1969, pag. 157.

I problemi istituzionali, finanziari, commerciali e politici dell'associazione fra la CEE e i 18 Stati africani e malgascio sono trattati alla luce di una esperienza decennale e con riferimento alla politica internazionale dello sviluppo. Una scelta di documenti essenziali e numerose indicazioni bibliografiche completano il volume.

**« Gli Eurocrati tra realtà e mitologia »,** a cura di Riccardo Perissich, collana « Lo Spettatore internazionale », dell'Istituto Affari Internazionali, IAI, Il Mulino ed., Bologna, 1970, pag. 124.

Analisi acuta e spregiudicata delle più recenti attività della Commissione delle Comunità Europee, compiuta per individuare cause e possibili rimedi della « degenerazione degli equilibri istituzionali » che travaglia la Comunità. La conclusione è che dopo una fase di « progressivo e marcato deterioramento » è possibile, a certe condizioni, una ripresa del processo di integrazione ad un ritmo sufficientemente sostenuto.

**« Proteste e aspirazioni della gioventù: dalla crisi dello Stato nazionale all'invenzione di una diversa Europa »,** a cura del Movimento Europeo, prefazione di Giuseppe Petrilli, Roma, ed. del Movimento Europeo (via Guido Baccelli 10, Roma), 1969, pag. 92.

Documentazione dell'omonimo convegno di Salerno. Nel momento in cui — come si esprime G. Petrilli — una « coltre di ghiaccio scende sull'Europa, immobilizzandola nei meccanismi discordanti dei singoli Stati nazionali, sempre più caratterizzati da una specie di torpore burocratico, la contestazione giovanile « costituisce, malgrado tutto, un motivo di speranza » in quanto delinea « una piattaforma negativa comune ». A partire da questa, è possibile individuare nuove prospettive di lotta per un'Europa federalizzata, della quale i giovani avvertono, sia pure in forma emotiva e inorganica, la necessità e l'urgenza.

**« Verso una moneta europea »,** Saggi di Ugo Mosca, Rinaldo Ossola, Robert Triffin, Mario Albertini e John Pinder, collana « Lo Spettatore internazionale » dell'Istituto Affari Internazionali, IAI, Il Mulino ed., Bologna, 1970, pag. 78.

I saggi qui raccolti presentano una vasta gamma di posizioni e di esperienze, alcune di carattere puramente scientifico altre di carattere pratico, maturate nell'ambito di istituzioni nazionali o internazionali. La loro lettura, facilitata dalla forma discorsiva e stimolante, è di particolare utilità ora che i primi passi verso l'unione monetaria ed economica sono stati compiuti dai sei Paesi del Mercato Comune.

**U 72/2** 

BRUXELLES, 200, rue de la Loi. Tél. : 35 00 40 — PARIS 16<sup>e</sup>, 61, rue des Belles-Feuilles. Tél. : Kléber 53-26

Publication périodique